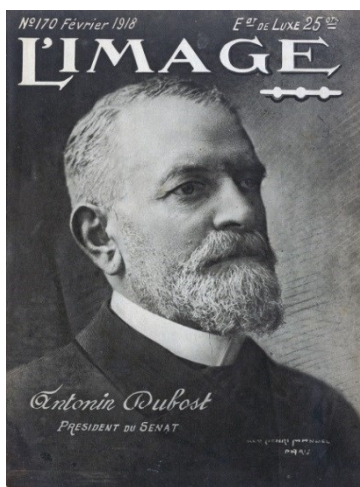


1914-1918

LE SÉNAT PENDANT LA GRANDE GUERRE

LE DÉBUT DU CONFLIT

Lorsque, le 4 août 1914, commença ce que l'histoire allait retenir sous le nom de *Grande Guerre*, le Parlement, qui avait achevé ses travaux, le 15 juillet précédent, se réunit aussitôt en session extraordinaire, à l'invitation des présidents respectifs des deux assemblées, celui de la Haute Assemblée, le sénateur de l'Isère Antonin Dubost s'écriant : *La justice immanente se lève enfin ! O Gambetta, salut à ta mémoire*. Ancien journaliste, ancien préfet, maire de La-Tour-du-Pin, président du conseil général de l'Isère, député puis sénateur de ce même département et, en 1893, ministre de la Justice, ce dernier, surnommé par ses collègues *le vieux mâcheur*, en raison de son râtelier, rappelait ainsi sa fidélité à la mémoire de celui qui l'avait fait entrer en politique et qui, dans un autre conflit, avait incarné l'espoir de la nation.¹



Ce même été, les parlementaires des deux chambres discutèrent et votèrent plusieurs textes de circonstance, en particulier trois lois relatives à l'état de siège, à la répression des indiscretions de la presse et à l'ouverture de crédits supplémentaires pour les besoins de la défense nationale pendant toute la durée du conflit. Implicitement ces votes revenaient à consentir, d'emblée, à un renoncement de leurs pouvoirs au profit de l'exécutif, en particulier le contrôle de ses dépenses. De surcroît, afin de laisser le champ libre au Gouvernement et à l'état-major de l'Armée, Sénat et Chambre des députés sacrifièrent volontairement leur prépondérance en acceptant, le 3 septembre, d'ajourner *sine die* leurs travaux, au nom du principe d'*Union sacrée* qui imposait à l'ensemble des partis politiques l'acceptation de cette guerre et sa conduite par le seul exécutif. Ainsi, face au péril, l'omniprésent Parlement français qui, depuis les débuts de la troisième République, constituait l'ossature du régime, s'effaça en se fondant sur la référence au Grand Comité de Salut Public de 1793 - Antonin Dubost était justement un éminent historien de la Révolution française ! - certes par patriotisme, mais aussi faute de n'avoir su prévoir, tout au long de quarante-quatre années de paix, quelle devait être son attitude si une guerre survenait. Et cela malgré les réflexions, émises par Eugène Pierre, en 1890, suggérant de le remplacer par deux grands comités formés de députés et de sénateurs, mais aussi parce que la conviction générale était que le conflit serait bref et victorieux.

Parmi les mesures prises par le Gouvernement, certaines déplurent cependant à nombre de parlementaires, telle la limitation de la liberté de la presse, dont témoigne cette caricature de Castro montrant, devant le Sénat, un Georges Clemenceau représenté deux fois, avec ce commentaire : *Le Journaliste : Je vous apporte une pétition contre la censure. Le sénateur : Que voulez-vous que j'en f... ?*. Il est vrai que ce dernier fut lui-même victime de cette censure, puisqu'il allait bientôt voir suspendu son journal *L'Homme Libre*, qu'il avait fondé en 1913. Ces premières mesures adoptées, le Parlement décida, au mois de septembre suivant, de suivre le Gouvernement replié à Bordeaux, face à une possible invasion de Paris par l'ennemi. Le Sénat prit alors ses quartiers au théâtre de *l'Apollo* et la Chambre des députés à celui de *l'Alhambra*, pour une durée qui fut courte, puisque, la stratégie du général Joffre ayant permis de contenir l'ennemi au-delà de la Marne, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif purent réintégrer la capitale, le 16 novembre pour les députés, le 7 décembre pour les sénateurs. De ce moment, le Sénat n'allait cesser de se concentrer sur le conflit, avec l'ensemble des responsables d'une République que présidait justement un ancien sénateur, Raymond Poincaré, entré à l'Élysée, un an plus tôt, et qui plus est un sénateur lorrain, issu d'un territoire hautement sensible, puisqu'une grande partie de celui-ci était passée sous contrôle allemand quarante-huit ans plus tôt, ce qui avait frappé l'enfant de dix ans qu'il était alors.



LES SÉNATEURS COMBATTANTS ET VICTIMES DE L'ENNEMI

Parallèlement, un certain nombre de membres de la Haute Assemblée servirent sous les drapeaux, certes assez peu nombreux, une vingtaine, compte tenu de l'âge des sénateurs à cette époque, beaucoup plus élevé qu'aujourd'hui. On peut ainsi citer Thierry d'Alsace, sénateur des Vosges et chef d'escadron, décoré de la croix de guerre, Edgar Kergariou, sénateur des Côtes du Nord ou Hervé de Kéranflec'h, sénateur du même département, chef d'escadron et père de deux fils bientôt morts au combat. Un membre de la Chambre haute tomba même au champ d'honneur, Émile Reymond, sénateur de la Loire, lui-même fils d'un ancien sénateur de ce même département. Ancien interne des hôpitaux, chirurgien à l'hôpital de Sèvres, lauréat de l'Institut, président du Conseil Général de la Loire - et, de surcroît, à ses moments perdus, si tant est qu'il en eût, sculpteur de talent - le docteur Reymond était encore un pilote émérite, qui avait traversé le Sahara, ce qui lui avait valu d'être nommé au Conseil Supérieur d'aérostation

militaire. D'abord affecté comme médecin-major de première classe au Service de Santé, il passa, à sa demande, dans le corps de l'aviation, comme observateur en aéroplane sur la ligne de feu et reçut une citation, le 9 octobre 1914. Deux semaines plus tard, accomplissant une mission de reconnaissance aérienne à très basse altitude au-dessus des Vosges, avec l'adjudant Alfred Clamadieu, son appareil (un Blériot biplace) fut touché, son compagnon tué et lui-même grièvement blessé par une balle qui lui perfora reins et intestins. Ayant pu cependant faire atterrir son avion en catastrophe dans le bois de Mortmare, il parvint en rampant à regagner les lignes françaises et, de là, fut conduit à l'Hôpital de Toul où, après avoir communiqué les résultats de sa mission, et reçu de son chef de corps la croix de chevalier de la légion d'honneur, il s'éteignit dans la nuit.²

Après que son portrait eut fait la une de la presse, le 22 décembre suivant, le Sénat vota à l'unanimité l'hommage d'un buste à Émile Reymond, dont le fauteuil fut voilé de noir, son insigne de sénateur agrafé dessus. Plusieurs cartes postales le représentèrent à bord de son appareil, et un reportage sur sa fin glorieuse fut publié dans le journal britannique *The War Illustrated* du 2 janvier 1915. Un monument à sa mémoire allait être, quelques années plus tard, érigé dans sa ville de Montbrison. Et cela n'allait pas être sans conséquence sur l'histoire politique de la nation puisque ce fut pour l'inaugurer que, six ans plus tard, le président de la République Paul Deschanel allait monter dans ce fameux train dont le mémorable arrêt, dans la forêt de Romorantin, devait être fatal à sa carrière. Parallèlement, tombèrent au *Champ d'Honneur* vingt-six fonctionnaires de l'institution : Pierre Maubrac, Jean Lassaing, Auguste Troubat, Georges Perrin, Georges Besson, Maurice Brothier, Georges Bussine, Joseph Clairon, Joseph Cappelaere, Louis Cothard, Jean-Louis Dumontet, Jules Durif-Varambon ; Eusèbe Fauvre, Édouard Ganier, Eugène Guillemat, Joseph Marie Houssin, Georges-Auguste Lagneau, Julien La Tour, Jean-Pierre Macherclaire, Gabriel Mezerette, Alois Oberle, Henri Portaille, Marius Ribes, Clément Veret, Armand Villard et Fernand Vire.

Ces hommes ne furent cependant pas les seules victimes de la guerre, puisque deux autres membres de la Haute Assemblée disparurent également dans des circonstances tragiques. Le premier fut Alfred Mézières, sénateur de Meurthe-et-Moselle, vice-président de la Commission de l'Armée, ancien professeur à la Sorbonne, grand spécialiste de l'histoire littéraire et auteur de nombreux ouvrages d'érudition. Dès le commencement du conflit, il installa, dans sa maison de Réhon, un dispensaire pour les soldats du front voisin, mais la commune étant occupée par l'ennemi, il y fut alors assigné à résidence pendant quatorze mois. Un accord d'échange avec un consul allemand ayant été conclu le 3 octobre 1915, il eût dû être libéré, mais épuisé par sa captivité, il s'éteignit sept jours plus tard. Le second fut Charles Séblin, sénateur de l'Aisne. Maire de Montescourt-Lizerolles, il regagna sa commune occupée par l'ennemi, et fut, lui-aussi, assigné à résidence, assista au dynamitage de sa maison, fut déclaré otage et conduit à la gare d'Aulnoy pour être transféré en Allemagne. Ce fut là que, en attendant le train prévu, il mourut de fatigue, de froid et de faim, le 10 février 1917. Sa disparition n'ayant été connue que beaucoup plus tard, ce fut seulement le 17 juin suivant que le président du Sénat Antonin Dubost prononça son éloge funèbre et que la Haute Assemblée vota, à l'unanimité, l'érection de son buste. Comme celui d'Émile Reymond, leurs fauteuils, dans l'hémicycle, furent voilés de noir jusqu'à la fin du conflit.

Enfin quatre autres de leurs collègues eurent également à souffrir de l'occupation allemande, mais restèrent en vie : sénateur de l'Oise et maire de Noyon, Ernest Noël fut arrêté par l'ennemi, le 30 août 1914, et successivement transféré au fort d'Hirson, à la prison militaire de Rastadt et enfin au camp de Singen, avant d'être libéré, au mois de janvier 1916, dans le cadre d'un échange d'otages. Quelques mois plus tôt, l'Académie Française lui avait décerné le prix de l'héroïsme, pour la courageuse défense des intérêts de ses administrés, tandis que, à son retour

le président Poincaré lui remit personnellement la croix de chevalier de la Légion d'Honneur devant la mairie de sa cité libérée. Il allait siéger au Sénat jusqu'à sa mort, survenue en 1930. Cette expérience, la vécut aussi Georges Ermant, sénateur de l'Aisne, maire de Laon, capturé par l'ennemi et délivré, lors de la prise de Vervins, le 8 novembre, à la suite de quoi il reprit possession de son siège dans l'hémicycle, le 21 du même mois, ce jour où le Sénat l'acclama, debout, ainsi que son collègue Gustave Dron, auquel était arrivée la même mésaventure. Sénateur du Nord et maire de Tourcoing, ce dernier, en effet, avait été arrêté et écroué à Saint-Gilles, en Belgique, avant d'être rendu à la France, peu avant la signature de l'armistice. Tous deux allaient siéger au Sénat jusqu'en 1930. Le dernier, enfin, Joseph-Éleuthère Dehove, sénateur du Nord, avait été arrêté le 13 juin 1915 par les Allemands à qui il avait refusé de céder des vivres. Incarcéré à Aix-la-Chapelle, jusqu'à sa libération, intervenue le 11 février 1917, il fut, lui aussi, acclamé par ses pairs avec lesquels il continua de siéger jusqu'en 1924. Moins grave certes, mais néanmoins traumatisante pour ceux qui en furent les victimes, fut encore le bombardement systématique, par l'ennemi, dans le but évident de les détruire, des demeures de certains parlementaires de poids, dans l'Est de la France, comme celle de l'ancien sénateur Raymond Poincaré, devenu président de la République, à Sampigny, dans la Meuse, ou celle du sénateur Paul Doumer, membre de la Commission de la Guerre de la Haute Assemblée (et père de quatre fils bientôt morts au combat), à Anizy-le-Château, dans l'Aisne.³



LE PARLEMENTARISME DE TEMPS DE GUERRE

Au-delà de ces tragédies individuelles ayant permis de rappeler quelques noms que la postérité a injustement oubliés, l'ajournement du Parlement fut de courte durée, puisque, dès le mois de décembre 1914, députés et sénateurs furent à nouveau convoqués - les combattants y compris - pour voter les six douzièmes provisoires du premier semestre 1915 et l'ajournement de toutes les élections, nationales comme locales, jusqu'à la fin des hostilités. Ceci eut pour conséquence, entre autres, de reporter les élections sénatoriales de la série B, initialement prévues pour janvier 1915, et celle de la série C qui devait suivre et donc de prolonger le mandat des membres de la Haute Assemblée.

Conscient de devoir gérer une guerre beaucoup plus longue que prévue, le 2 de ce même mois, en accord avec le Président du Conseil René Viviani, le Parlement décida de siéger en permanence jusqu'à la cessation du conflit, mettant de ce fait en place de nouvelles formes de contrôle. Parmi celles-ci le dépôt de très nombreuses questions écrites et les missions d'inspection sur le front, montra que, à l'heure où la situation était grave, les hôtes du

Luxembourg ne s'exonéraient pas de l'action et comptaient parmi les plus actifs de leurs compatriotes en s'impliquant totalement dans la terrible épreuve que traversait la nation. Cette ambition, le Sénat et la Chambre des députés surent l'assumer en construisant d'une manière empirique ce qu'on allait appeler *un Parlement en temps de guerre*. Pour remplir cette mission, ces derniers concentrèrent leur attention sur trois axes. Le premier fut de réduire au minimum l'activité législative afin de ne pas affaiblir l'exécutif par la traditionnelle *valse de ministères* et ne s'occuper désormais que de ce qui concernait l'effort de guerre, quitte à repousser jusqu'à la paix tout ce qui relevait des questions sociales et économiques, voire politiques *stricto sensu*. Le deuxième, consécutif au précédent, fut de montrer à l'opinion publique, et naturellement à l'ennemi, leur détermination à afficher, au-delà des clivages traditionnels, *l'union sacrée* (formule inventée par Raymond Poincaré) par laquelle les élus de la nation, oubliant leurs querelles politiques, incarnaient désormais la conscience de la France. Le troisième fut de déplacer en commission une grande partie de l'activité de l'hémicycle, où il parut plus facile de conserver la confidentialité des débats, préserver la liberté de parole et permettre des initiatives à l'abri du public, de la presse et des espions qui fourmillaient alors dans Paris, tout en renforçant le contrôle parlementaire proprement dit, aussi bien sur le Gouvernement lui-même que sur les armées.³

L'activité en commission concentra donc l'essentiel de ce *parlementarisme de temps de guerre*. Comme il se doit, la principale fut celle de l'Armée, instituée en 1891 et composée de 27 membres. Présidée par Louis de Freycinet (1914-1915), Georges Clemenceau (1915), Louis Boudenoot (mai 1915-1916), Georges Clemenceau (1916-novembre 1917), Louis Boudenoot (novembre 1917-1918) et Paul Strauss (février 1918-1919), elle procéda à de nombreuses auditions, produisit de très nombreux rapports, ainsi que des projets de résolution. La deuxième fut celle des Affaires Étrangères, instituée en 1915, et composée de trente-six membres, présidée par Louis de Freycinet (février-novembre 1915), Georges Clemenceau (novembre 1915-novembre 1917) et Justin de Selves (novembre 1917-1920). Moins prestigieuses mais néanmoins importantes furent encore la commission des Finances, celle des départements libérés, instituée en 1918, et celle de l'Alsace-Lorraine, instituée en 1918. Enfin, un certain nombre de commissions *ad hoc* furent créées pour des sujets ponctuels (loyers, allocations aux familles des mobilisés, taxation des denrées, confiscation des biens des appelés qui s'étaient enfuis à l'étranger, mise en valeur des cultures abandonnées, attribution des récompenses nationales ou création d'un monument aux morts dans chaque commune de France, déjà prévue pendant le conflit), tandis qu'un groupe, chargé des départements envahis puis des régions dévastées, fut mis en place à l'automne 1914. Ces commissions déployèrent une activité considérable, allant, comme jadis les représentants en mission, jusqu'à envoyer des parlementaires sur le front, afin de recueillir les doléances des soldats, s'assurer du bon approvisionnement alimentaire et vestimentaire des armées, ainsi que du bon fonctionnement du Service de Santé, qui fit l'objet de la création d'une sous-commission le 22 mars 1915. Elles se soucièrent enfin du recrutement des ressortissants de l'Empire colonial français, appelés à combattre à leur tour, en application de la loi rapportée par le sénateur de la Guadeloupe Henry Bérenger.⁴

Les résultats de ces travaux furent appréciables, comme allait le souligner l'historien Marc Bloch : *les commissions des Chambres avaient, pour nous doter d'artillerie lourde, plus fait que tous les artilleurs ensemble.*⁵ Rien n'échappa, en effet, aux commissions sénatoriales, qui s'occupèrent autant du maintien du moral des troupes que de leur ravitaillement en vivres et en vin ou des questions prophylactiques et, naturellement, de la situation matérielle et morale des familles des soldats. Mais une de ces commissions sénatoriales joua un rôle majeur durant ces quatre années, celle de la Guerre, produisant quantité de rapports très techniques sur le déroulement du conflit, et auditionnant très régulièrement les présidents du conseil et ministres

de la Guerre et de l'Armement, ayant en charge cette question. Du mois de décembre 1914 au mois de novembre 1918, celle-ci procéda ainsi à 125 auditions de membres du Gouvernement, ce qui représenta 22 volumes de procès-verbaux. Et pour la seule année 1915, elle se réunit ... 113 fois ! Il est vrai que cette commission était composée d'un certain nombre d'éminentes figures de la Haute Assemblée, parmi lesquelles Léon Bourgeois, Jules Jeanneney, Henry Chéron, Paul Doumer, Henry Bérenger, Charles de Freycinet, et présidée, à partir de janvier 1915, par la forte personnalité de Georges Clemenceau, sénateur du Var qui, de surcroît, cumula cette présidence avec celle de la commission des Affaires étrangères, ce qui lui donna une assise particulièrement forte pour harceler le Gouvernement, lui qui, toute sa vie, défendit les prérogatives du Parlement, dont il considérait qu'il constituait l'unique rempart contre ce qu'il appelait *l'inertie des bureaux*, c'est-à-dire l'administration d'État.

Il est peu de dire que, jusqu'en 1917, année de son accession à la Présidence du Conseil, Clemenceau incarna, plus que d'autres ou mieux que d'autres, ce *parlementarisme de temps de guerre*, lui qui, non seulement s'était toujours intéressé à la politique internationale, avait beaucoup voyagé et parlait parfaitement l'anglais - peu de parlementaires eussent pu, à cette époque, se targuer de cette triple qualité ! - mais encore savait naturellement s'imposer à l'opinion publique comme aux membres du Gouvernement, à défaut d'entrer dans celui-ci, ce à quoi veillait Poincaré qui, de longue date, le détestait, sentiment au demeurant réciproque. Multipliant les mots féroces, Clemenceau, en commission, ne dissimulait pas ses humeurs aux ministres présents qui, plus tièdes que lui, ne partageaient pas sa conception d'une lutte à outrance, et auxquels il lança, le 29 mai 1915, cette diatribe : *tant que j'ai cru un jour qu'il y n'avait du côté du Gouvernement que de la négligence, du laisser-aller, je n'ai pas désespéré du résultat. Aujourd'hui, j'ai eu une révélation ; il y a une trahison quelque part et je ne collabore pas avec la trahison.* Albert Thomas, ministre de l'Armement, avoua ainsi l'angoisse qui le saisissait lorsqu'il recevait ses invitations à comparaître, tandis que Louis Loucheur consigna cette même appréhension : *aujourd'hui à trois heures, j'entre au Sénat, piloté par Thomas ; je serre quelques mains amies au passage ; cela me fait tout de même un certain effet de me trouver au banc des ministres (19 décembre 1916) ... Nous quittons le ministère à 2h30 avec Thomas pour aller comparaître devant la commission de l'armée, au Sénat. Il est plus ému que moi. À peine arrivés dans le salon réservé aux ministres, les secrétaires de la commission viennent nous chercher un peu comme des potaches qui vont passer une colle. Nous entrons. Accueil suffisamment aimable de Clemenceau, dit le Tigre, et immédiatement, la discussion est ouverte. On me passe la parole, je parle pendant plus d'une heure. L'attention est soutenue, on ne m'interrompt pas ou très peu. Doumer s'agite, il est à deux pas de moi, il rectifie tout bas les chiffres comme un pion corrige la leçon qu'un maître récite. Il demande la parole et moitié figue moitié raisin, critique mon exposé et part à fond de train sur Thomas et le Ministère (13 janvier 1917) ... Briand me téléphone le lendemain : - Et bien, vous êtes allé dans la cage aux lions ? - Oui, j'y ai même vu le Tigre. - Comment cela a-t-il marché ? Avez-vous regardé si votre main était ensanglantée ? J'éclate de rire et je raccroche (14 janvier 1917).⁶*

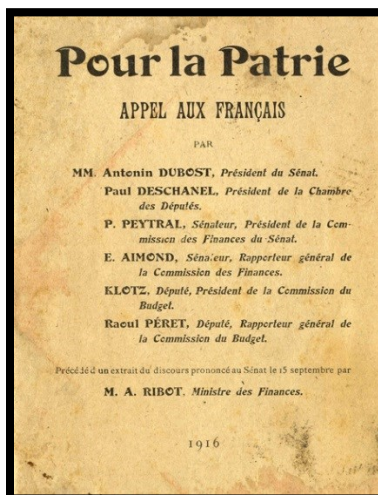
Mais *le Tigre* ne se contenta pas de cette seule activité en commission. Déployant son énergie dans plusieurs domaines, il donnait encore des chroniques dans son nouveau journal, *L'Homme Enchaîné* - dont le titre allait bientôt inspirer celui du futur *Canard Enchaîné*, né en 1915 - où il dénonçait régulièrement les embusqués, l'incompétence du service de santé militaire et les errements stratégiques de l'État-Major, montait à la tribune du Sénat pour fustiger les traîtres et les pacifistes, attaquait, enfin, sans relâche les chefs de gouvernement, qu'il jugeait incapables, et avec lesquels il réglait, parfois, des comptes personnels, principalement René Viviani et Aristide Briand. D'où la mise à l'épreuve de leurs ministres, à qui Clemenceau infligeait tour à tour auditions, blâmes, conseils ou menaces, quand il ne s'en prenait pas personnellement à

certains d'entre eux, qu'il considérait comme suspects de mollesse ou de défaitisme, tel Louis Malvy - autre adversaire - qu'il dénonça dans un fameux discours de trois heures, prononcé le 22 juillet 1917 au palais du Luxembourg, sous les applaudissements nourris des sénateurs, un texte dont le retentissement fut si considérable dans l'opinion publique, qu'il fut bientôt publié sous un titre éloquent : *L'Antipatriotisme devant le Sénat*. Plus même, donnant de sa personne, parfois en compagnie de ses collègues Bérenger et Gervais, le sénateur du Var, botté, coiffé d'un passe montagne, d'un bonnet tibétain ou d'un chapeau cabossé - tel que Léon Cogné allait représenter, plus tard, en bronze sur la contre-allée de Champs-Élysées, à Paris - visita le front à plusieurs reprises, sachant comme personne reconforter les soldats, stimuler leur zèle et galvaniser le patriotisme en prônant la guerre sans concession, promettant la victoire finale, quitte à sanctionner sans état d'âme les généraux inefficaces ou à aiguillonner sans remord la répression des mutins. Et tout en s'avancant jusqu'aux premières lignes pour *flairer le Boche*, comme il le disait lui-même, parfois au péril de sa vie, ce que, soit dit en passant, peu de généraux de la *Grande Guerre* avaient coutume de faire.

Utilisant des formules choc, qui faisaient toujours mouche, telle celle-ci, délivrée à Roland Dorgelès : *on tiendra, petit, tu entends. On se battra, s'il le faut, sur les pentes du Plateau Central. J'ai soixante-seize ans ; et bien, je suis prêt à prendre un fusil, comme les autres*, ou cette autre, empruntée à une culture japonaise, qui lui était particulièrement chère, *la victoire appartiendra à celui qui pourra souffrir un quart d'heure de plus que l'autre*, il redonna peu à peu confiance à la Nation, qui finit par voir en lui un sauveur potentiel. Ceci pour autant ne l'empêcha pas, de continuer jusqu'au bout à faire de l'humour, ce que montre cette anecdote racontant que, alors que Paris était bombardé par *la Grosse Bertha*, Alexandre Ribot, sénateur du Pas de Calais, traversa un jour la bibliothèque du Sénat, courbé par l'âge et la mélancolie : - *il est bien voûté, dit un sénateur.- Certes, répliqua Clemenceau, mais ce n'est pas un abri sûr !* Passant de l'humour à l'émotion - c'était un trait constant de sa personnalité - Clemenceau, sans jamais tomber dans la démagogie, vivait totalement ses visites au front, confiant à son ancien secrétaire Léon Martin, en janvier 1917 : *merci, mon cher ami, de votre bon petit mot. Je l'ai trouvé au retour d'une visite au front qui m'a procuré le plaisir d'aller coucher une nuit au fort de Douaumont. C'est un voyage dans la boue glacée. J'ai vu là de pauvres bougres qui sont des êtres sublimes. Quelle tristesse de revenir à l'arrière !* N'allait-il pas demander, plus tard, à être inhumé avec un bouquet de fleurs que lui avaient offert des poilus, lors d'une de ces visites entrées dans la légende de *la Grande Guerre* ?⁷

Chaque sénateur donnait donc de sa personne, y compris le président de la Haute Assemblée, Antonin Dubost qui, en 1916, avec le président de la Chambre des Députés, Paul Deschanel, accepta de participer à *l'Appel aux Français Pour la Patrie*, contenu dans une brochure où s'exprimèrent, après eux, les sénateurs Peytral, président de la Commission des Finances, et Aimond, rapporteur général de la Commission des Finances, les députés Klotz, président de la Commission du Budget et Péret, rapporteur général de la Commission du Budget. Le but de cette publication était de convaincre les Français de contribuer directement à l'effort de guerre, en particulier en sacrifiant leur or à la défense de la Nation, ce que beaucoup firent. Jusqu'à la fin du conflit, le président Antonin Dubost, au reste, ne manqua jamais d'énergie, comme allait le rappeler son successeur au *plateau*, Léon Bourgeois, prononçant, en 1921, son éloge funèbre dans l'hémicycle du Sénat : *lorsque la guerre éclata, il se trouvait naturellement par sa longue expérience, par l'ardeur de son patriotisme et par la clairvoyance de son esprit, un des grands conseillers de la République et de la patrie. Il apporta sans cesse au Gouvernement les plus sages et les plus utiles de ses avis. Il se fit auprès de lui l'interprète énergique de la pensée de ses collègues et des vœux que nos grandes commissions eurent souvent à exprimer pour accroître et pour fortifier les ressources de la défense du pays. Du haut du fauteuil, que de fois il anima les*

*courages, prévint et combattit énergiquement les défaillances possibles et entretenit avec un zèle passionné la foi nécessaire de la victoire.*⁸



LES COMITÉS SECRETS DU SÉNAT

Tout ceci explique pourquoi, en cette même année 1916, le Gouvernement - bien que ni Raymond Poincaré, ni Aristide Briand, estimant que le Parlement ne devait pas se mêler de trop près à la guerre, n'y fussent favorables - accepta que celui-ci siègeât désormais en *comité secret*, afin de lui permettre d'exercer son contrôle sur la défense nationale et la conduite de la guerre. Cette procédure exceptionnelle, prévue par les lois constitutionnelles de 1875, mais qui n'avait encore jamais été utilisée, permettait aux parlementaires de s'exprimer, dans leurs hémicycles respectifs, mais sans la présence de spectateurs dans les tribunes ni même des fonctionnaires, consignés dans leurs services, à l'exception des secrétaires généraux et des sténographes qui prêtaient le serment suivant : *je jure et promets sur mon honneur et ma conscience de ne rien révéler de ce qui sera dit au cours du comité secret*. De surcroît, le compte rendu des discussions était, à l'issue des séances, cacheté et entreposé aux archives, pour n'être rendu public qu'à l'issue du conflit, ce qui n'arriva en fait que bien plus tard, puisque une partie des comptes rendus secrets du Sénat ne le furent qu'au mois de septembre 1968, à l'initiative de Gaston Monnerville, président du Sénat, dans les colonnes du *Journal Officiel*.⁹

La Haute Assemblée tint ainsi quatre *comités secrets*, demandés par ses membres en suivant la procédure assez simple du vote par assis et levé. Le premier, du 4 au 9 juillet 1916, porta sur les établissements travaillant pour la Défense nationale, la bataille de Verdun et les affaires balkaniques, dans lequel intervinrent Albert Thomas et Stephen Pichon, et dans lequel Clemenceau attaqua à nouveau Malvy, à qui il reprocha l'agitation sociale dans les usines d'armement. Le second, du 19 au 23 décembre de la même année, porta sur la politique militaire, diplomatique et économique du Gouvernement, ainsi que sur la situation de l'armement, de l'artillerie et de l'aviation. Il permit une discussion générale, dans laquelle se signalèrent particulièrement Doumer, Bérenger et Clemenceau, qui menèrent l'attaque contre la conduite de la guerre, Clemenceau, surtout, dont le discours, axé autour de l'idée *Où allons-nous ? Ou nous conduisez-vous ?*, fit sensation, même si Briand y répondit avec aisance. Le troisième, le 6 juin 1917, porta tout à la fois sur le Congrès socialiste de Stockholm et les buts de guerre de la France. Le quatrième et dernier comité secret, du 19 au 21 juillet 1917, porta sur les récentes offensives, conduites par Nivelles, et le fonctionnement du service de santé. Non sans humour, *Le Journal du Parlement* de ce même mois relata l'ambiance de ces débats : *nos pères*

conscrits ont le scrupule du secret poussé aux dernières limites. Rien ne transpire ainsi des discussions qui se déroulent dans le mystère de leurs séances secrètes et, pour qu'aucune indiscretion n'éclate, la questure a pris le soin jaloux de placer à la buvette deux huissiers sourds, mais sourds comme plusieurs pots, dont le rôle on peut dire secret, consiste à verser des boissons aux sénateurs altérés. Ceux-ci n'ayant donc plus à redouter les oreilles ennemies peuvent en toute sécurité commenter à leur aise les discours qu'ils viennent d'entendre.

Enfin, bien avant que la guerre ne fût terminée, les Alliés, anticipant sur la victoire finale, instaurèrent une conférence parlementaire internationale économique, dont la première réunion, placée sous la présidence du député de la Gironde (et futur sénateur) Charles Chaumet, se tint dans l'ancienne chapelle du palais du Luxembourg, du 27 au 29 avril 1916, comme le montrent plusieurs photographies de l'époque, dont l'une, publiée dans *Le Miroir* du 7 mai de cette même année, mentionnant que le Président de la République y participa, ainsi que le président du Conseil, un certain nombre de sénateurs et des délégués étrangers. Ces derniers furent Luzzatti pour l'Italie, Sir John Randles pour l'Angleterre, Hennebique pour la Belgique, Trifkovitch pour la Serbie, Macieira pour le Portugal, à défaut de leurs homologues russes et japonais, qui ne purent arriver à temps. Cette conférence annuelle allait poursuivre ses travaux dans le même lieu, pendant les années suivantes, jusqu'à la dernière, qui se tint du 4 au 7 mai 1920. Ainsi tout au long de ce qu'on allait par la suite appeler *la Première Guerre Mondiale*, le palais du Luxembourg afficha sa totale volonté de peser sur les événements, soit en siégeant en comité secret dans l'hémicycle, soit en auditionnant à tour de bras, soit en déposant pas moins de 7.400 questions écrites aux gouvernements successifs, soit en envoyant, jusqu'à la fin, certains de ses membres en inspection sur le champ de bataille, dans l'Hexagone, comme à l'étranger, puisque les sénateurs Decker-David, Le Herisse et Debierre traversèrent la Méditerranée pour visiter le front de Salonique, bientôt ouvert par Churchill. Et le tout sans abandonner la fonction législative puisque, pendant ces quatre années le Sénat continua de discuter les lois, tant celles qui répondaient aux nécessités du moment, comme celles relatives aux lieux de sépulture des soldats, en 1916, aux militaires infirmes, en 1917, à l'Office National des Mutilés et Réformés de Guerre, en 1918, que celles relevant de la gestion quotidienne de la vie, comme celle relatives à l'heure d'hiver ou à la situation des femmes en couche. Cet aspect des choses n'échappa nullement à Gaston Doumergue qui, lors du renouvellement sénatorial de 1920, allait accueillir ses collègues, en tant que président du Groupe de la Gauche Démocratique, par ce discours récapitulatif de l'attitude du Sénat pendant le conflit : *au cours de ces cinquante-deux mois, le Sénat, par le contrôle qu'il a exercé, par les mesures qu'il a suggérées, par les initiatives qu'il a prises, a rendu les plus éminents services à la défense nationale.*



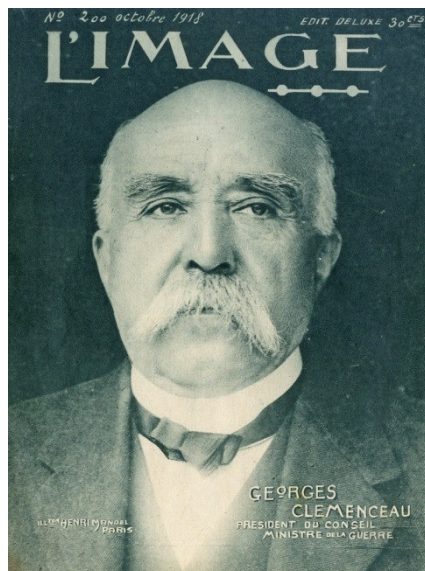
UN SÉNATEUR A LA TÊTE DU GOUVERNEMENT DE GUERRE, GEORGES CLEMENCEAU

Quatre mois après le dernier comité secret, le 16 novembre 1917, au lendemain du renversement du cabinet Painlevé et alors que la nation entrait dans *le temps des grandes épreuves*, le Sénat apprit que le plus célèbre de ses membres, Georges Clemenceau, venait d'être appelé à diriger le Gouvernement par son meilleur adversaire, Raymond Poincaré, surnommé par lui *l'autocrate ratatiné, le néant grinçant et glacé* ou *la riche intelligence et le pauvre cœur*, ce dernier ne le ménageait pas davantage, si on en juge cet extrait de son journal, daté de l'été 1914 : *nous voici brouillés comme avant la guerre, et cette fois, comme la première, j'ai vraiment conscience de n'être pour rien dans la rupture. Il m'a reproché d'avoir constitué, il y a quelques semaines, un cabinet de nullités pour en être plus facilement le maître, un cabinet où les socialistes apporteraient des arrière-pensées politiques. L'entretien se termine mal. Je me suis borné à lui répondre : vous êtes fou, ce qui s'appelle fou.*¹⁰ Ou cet autre, un peu plus tard : *plus je réfléchis, plus je me dis : tant que la victoire est possible, Clemenceau est capable de tout compromettre. Un jour viendra peut-être où j'ajouterai : maintenant que tout paraît perdu, il est capable de tout sauver !*¹¹

Mais au-delà de cette inimitié que, finalement, l'un et l'autre surent dépasser dans l'intérêt supérieur de la Nation, Clemenceau ne paraissait-il pas comme le plus capable de reprendre la situation en main, à l'heure où se posait la périlleuse question du clivage opposant ceux qui, rassemblés autour de Caillaux, souhaitaient un armistice entre la France et l'Allemagne et ceux, rassemblés autour de Clemenceau, qui souhaitaient aller jusqu'au bout, quel qu'en fût le prix, à savoir l'écrasement de l'Allemagne ? Poincaré, en fait, finit par reconnaître l'évidente supériorité du second en notant, le 3 octobre 1916 : *il a le caractère. Je décompose : Il a la volonté acharnée, l'infatigable ténacité, le courage indomptable. Et j'omets les dons secondaires, précieux pour un politique : La souplesse, l'habileté, la ruse, ajoutant : l'heure sonnera bientôt où je serai dans l'obligation de mettre à la tête du Gouvernement un homme qui sacrifiera tout à la guerre et qui saura vouloir, fût-il Clemenceau, fût-il mon pire adversaire, je l'appellerai pour l'action.*¹² Clemenceau ne réclamait-il pas, depuis des mois, *un gouvernement d'acier*, ajoutant que, jusque-là, *le gouvernement de la France en guerre a été livré à un cénacle d'impuissance (et que) les choses en sont venues au point que cela doit prendre fin ?* Il était, cette fois, au pied du mur. Malgré les réserves émises par les nombreux détracteurs de ce dernier - y compris certains parlant de rétablissement de la dictature ! - cette nomination consacra bien l'accession au pouvoir du *Parlement de Guerre*, et plus particulièrement du Sénat, dont Clemenceau, depuis plusieurs années, incarnait pleinement l'image. Appliquant désormais son adage - *je fais la guerre, rien que la guerre* - le nouveau président du Conseil, le 20 novembre, se présenta devant les députés sans leur cacher les difficultés de l'heure, mais en soulevant un espoir galvanisant, celui de réussir : *un jour, de Paris au plus humble village, des rafales d'acclamations accueilleront nos étendards vainqueurs, tordus dans le sang, dans les larmes, déchirés des obus, magnifique apparition de nos grands morts. Ce jour, le plus beau de notre race, après tant d'autres, il est en notre pouvoir de le faire. Pour les résolutions sans retour, nous vous demandons, Messieurs, le sceau de votre volonté.*

Ayant composé un gouvernement particulièrement terne, dont aucun des membres ne pouvait lui faire de l'ombre, mais s'appuyant sur une vaste coalition rassemblant une partie de la droite, du centre et du centre gauche, à l'exception de la gauche, dont il était pourtant issu, Clemenceau se mit aussitôt à l'œuvre, entouré de quelques intimes, ses chefs de cabinets civil et militaire (Mandel et Mordacq), ses secrétaires (Martet et Wormser), ses sous-secrétaires d'État à la Guerre et à la Justice, Jeanneney (futur président du Sénat) et Ignace, ainsi que son préfet de

police (Raux). Ainsi réalisa-t-il l'exploit de faire émerger, pour la première fois, sans doute, sous la troisième République, un exécutif fort, tout en jouant parfaitement le jeu parlementaire, en récusant la procédure des *comités secrets*, en rendant régulièrement compte de son action devant les commissions et en continuant de défendre le contrôle parlementaire aux armées, ne cessant jamais de mettre en jeu sa responsabilité politique devant les chambres. Ne provoqua-t-il pas, tout au long de l'année 1917-1918, huit débats généraux suivis d'un vote de confiance ? Ainsi n'avait-il pas menti, lorsqu'il avait annoncé aux parlementaires, *nous sommes sous votre contrôle ; la question de confiance sera toujours posée*, ce qui constitua, probablement, l'aspect le plus original de sa politique.



Le sénateur Clemenceau arrivait aux affaires, à soixante-seize ans, avec un enthousiasme juvénile, malgré le diabète dont il était affecté, ce qu'André Chaumeix évoqua dans l'éloge funèbre qu'il allait faire de lui, à l'Académie Française, le 30 avril 1931 : *au moment où il prend le pouvoir, il est malade ... De plus, la vie lui pèse ; il est las, las de tout, des hommes, des idées, de l'action elle-même. Il commence à avoir la perception horrible de cette horrible vérité que tout est vain, victoires comme défaites. Or il prend le pouvoir et le pouvoir lui rend la foi, lui rend la santé, le goût d'agir et de lutter. Il mène pendant ces douze mois de guerre une vie effroyable.* Quittant tous les matins son petit appartement de la rue Franklin -le président du Conseil n'avait pas, à cette époque, de résidence de fonction, puisque l'hôtel Matignon n'était pas encore affecté au chef du Gouvernement- Clemenceau gagnait son bureau de la rue Saint-Dominique (il avait conservé pour lui le portefeuille de la Guerre) et y travaillait jusque tard le soir, ne le quittant que pour la Chambre des députés, le Sénat ou l'Élysée, parfois le front, avalant les dossiers, recevant beaucoup, ayant l'œil à tout et sur tous, gouvernant souvent avec plus de pragmatisme que de méthodologie mais avec tant d'inspiration qu'il entra peu à peu dans la légende de la nation. Chacun le sait, la détermination du sénateur président du Conseil fut essentielle, non pas seulement par ses qualités de décideur, mais encore parce que le pouvoir s'incarnait pleinement à travers un homme d'exception et que, de ce fait, l'opinion publique lui accorda sa confiance, tout en ravivant les énergies et le courage, comme ce devait être le cas, plus tard, de Churchill en Grande Bretagne. Extraordinairement actif et faisant feu de tout bois, Clemenceau, en effet, initia, en une seule année à peine, le processus qui permit la victoire finale, obtenue par la conjonction de diverses mesures, parmi lesquelles son omniprésence qui

finit par redonner aux Français, mais aussi aux Alliés, confiance en eux-mêmes. Force est de constater, en effet, qu'il restaura le crédit de l'État, prépara l'entrée dans le conflit des Américains et instaura un commandement unique des troupes, confié à Foch, qui fut indispensable pour remporter la victoire finale, conformément à cette formule qu'il répéta à plusieurs reprises à la tribune : *ma politique étrangère et ma politique intérieure, c'est tout un. Politique intérieure, je fais la guerre ; politique extérieure, je fais toujours la guerre ... La Russie nous trahit, je continue de faire la guerre. La malheureuse Roumanie est obligée de capituler ; je continue de faire la guerre, et je continuerai jusqu'au dernier quart d'heure.* Il est vrai que le conflit mondial atteignit alors un point crucial au moment où les sénateurs eux-mêmes réalisèrent que, à l'instar du peuple de Paris, ils étaient désormais menacés.

LE JARDIN DU LUXEMBOURG DANS LA GUERRE

Le palais du Luxembourg vivait, en effet, depuis 1914, au rythme du conflit, ce qui explique qu'un certain nombre de mesures y furent prises, parmi lesquelles l'autorisation faite à *La Quinzaine de Guerre* d'y vendre les recueils poétiques qu'elle éditait au profit des blessés du front. Une autre initiative, moins connue, consista, entre le 31 octobre et le 1^{er} novembre 1915, à vendre au public des cartes postales en hommage au Poilu, avec l'emblème de la République flanqué du Sénat et de la Chambre des députés et la formule de Gambetta : *avec vous et par vous nous jurons de sauver la France.* Le public donnait ce qu'il voulait, petites ou grosses sommes destinées à la confection de colis de Noël aux combattants, les donateurs recevant alors un petit drapeau tricolore où, sur le blanc était écrit : *aux Poilus, le Parlement, Noël, 25 décembre 1915*, lequel, grâce à une épingle, pouvait être mis au revers des vestons, comme nos *pins* contemporains.



Aiguillonnés par la propagande gouvernementale, les enfants de Paris, eux-mêmes, jouaient à la guerre dans le jardin du Luxembourg, comme ils l'avaient toujours fait, sans doute, mais avec une intensité accrue. À la fin de l'année 1916, un homme les observait régulièrement, en songeant à la perte de son bras droit, pendant une offensive en Champagne, quelques mois plus tôt, le 28 septembre, alors qu'il combattait pour la France, dans la Légion Étrangère. Né à La Chaux-de-Fonds d'une mère suisse et d'un père écossais, élevé à Naples puis en Allemagne, alors qu'il s'était, adolescent, enfui pour devenir trafiquant en Russie et en Chine, apiculteur en France et enfin artiste de music-hall en Belgique, en Angleterre et aux États-Unis. Comme Cervantès, jadis, la perte de son bras l'avait définitivement fait entrer dans l'écriture. Ainsi

Frédéric Sausser devint-il Blaise Cendrars, dont le premier texte, publié cette même année, en seulement mille exemplaires, avec des illustrations de son ami et camarade de combat, Moïse Kisling, s'intitula *La Guerre au Luxembourg*, en référence à ce lieu où il venait se promener, puisqu'il résidait alors tout près. Il y raconte, non sans amertume, le contraste entre les combats factices des enfants au jardin et les véritables combats dans les tranchées du front de l'Est, où tombèrent, à ses côtés, ses camarades Mieczysław Kohn, Victor Chapman et Xavier de Carvalho, dédicataires de ce poème dépourvu de ponctuation, comme ceux, plus tard, de son confrère Jacques Prévert :

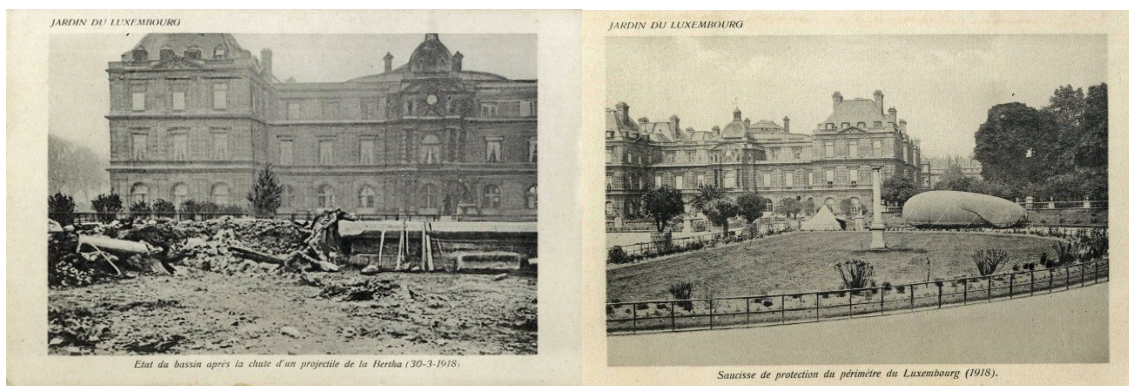
*Une, deux une deux
Et tout ira bien ...
Ils chantaient
Un blessé battait la mesure avec sa béquille
Sous le bandeau son œil
Le sourire du Luxembourg
Et les fumées des usines de munitions
Au-dessus des frondaisons d'or
Pâle automne fin d'été
On ne peut rien oublier
Il n'y a que les petits enfants qui jouent à la guerre
La Somme Verdun
Mon grand frère est aux Dardanelles
Comme c'est beau
Un fusil MOI
Cris voix flûtées
Cris MOI
Les mains se tendent
Je ressemble à papa
On a aussi des canons
Une fillette fait le cycliste MOI
Un dada caracole
Dans le bassin les flottilles s'entrecroisent
Le méridien de Paris est dans le jet d'eau
On part à l'assaut du garde qui seul a un sabre authentique
Et on le tue à force de rire
Sur les palmiers encaissés le soleil pend
Médaille Militaire
On applaudit le dirigeable qui passe du côté de la Tour Eiffel
Puis on relève les morts
Tout le monde veut en être
Ou tout au moins blessé
Coupe coupe
Coupe le bras coupe la tête
On donne tout
Croix Rouge
Les infirmières ont six ans
Leur cœur est plein d'émotion
On enlève les yeux aux poupées pour réparer les aveugles*

*J'y vois ! J'y vois !
 Ceux qui connaissent les Turcs sont maintenant brancardiers
 Et ceux qui faisaient les morts ressuscitent pour assister à la
 Merveilleuse opération
 A présent on consulte les journaux illustrés
 Les photographies
 On se souvient de ce qu'on a vu au cinéma
 Ca devient plus sérieux
 On crie et on cogne mieux que Guignol
 Et au plus fort de la mêlée
 Chaud chaudes
 Tout le monde se sauve pour aller manger les gaufres
 Elles sont prêtes R
 Il est cinq heures E
 Les grilles se ferment V
 On rentre E
 Il fait soir U
 On attend le zeppelin qui ne vient pas R
 Las S
 Les yeux aux fusées des étoiles
 Tandis que les bonnes vous tirent par la main
 Et que les mamans trébuchent sur les grandes automobiles
 D'ombre*

*Le lendemain ou un autre jour
 Il y a une tranchée dans le tas de sable
 Il y a un petit bois dans le tas de sable
 Des villes
 Une maison
 Tout le pays
 Et peut-être bien la mer
 L'artillerie improvisée tourne autour des barbelés
 Imaginaires
 Un cerf-volant rapide comme un avion de chasse
 Les arbres se dégonflent et les feuilles tombent par-dessus bord
 Et tournent en parachute
 Les trois veines du drapeau se gonflent à chaque coup de l'obusier
 Du vent
 Tu ne seras pas emporté petite arche de sable
 Enfants prodiges plus que des ingénieurs
 On joue en riant au tank aux gaz asphyxiants au sous-marin
 Devant New-York qui ne peut pas passer
 Je suis australien tu es nègre il se lave pour faire la vie des soldats anglais
 En Belgique
 Casquette russe
 Légion d'honneur en chocolat vaut 3 boutons d'uniforme
 Voilà le général qui passe
 Une petite fille dit :*

*J'aime beaucoup ma nouvelle maman américaine
Et un petit garçon : Non pas Jules Verne mais achète moi encore
Le beau communiqué du dimanche ...*¹³

Mais le jardin du Luxembourg avait beau être, en apparence, éloigné du conflit, il n'en devint pas moins dangereux, deux ans plus tard, lorsque, le 30 mars 1918, un obus de *la Grosse Bertha* s'y abattit, détruisant une partie du grand bassin central, dont la bordure de pierre vola en éclats, ce dont témoigna, parmi d'autres, une jeune fille du quartier rentrant de l'école, Henriette Alphen, la future épouse de l'écrivain Paul Nizan : *un trou immense a été creusé, projetant terre, fleurs, pierres à des mètres de distance. Maman, pour la première fois, a béni mon retard. Partie à l'heure, j'aurais probablement été tuée.*¹⁴ Et avec elle un membre de la Haute Assemblée, Emmanuel de Las Cases, sénateur de la Lozère, écrivant le même jour : *le Sénat finira par recevoir sa bombe. Il a déjà été encadré de trois ou quatre projectiles du gros canon ; à midi et demi, l'arête du bassin ornant le parterre à la française a été touchée. La massive maçonnerie a éclaté sur un espace de sept à huit mètres, lançant d'énormes débris de pierre de tous côtés. À 150 mètres à la ronde, tout eût été fauché. Heureusement, le bassin, vidé depuis plusieurs jours, n'appelait pas les bateaux des petits garçons et des petites filles. Le jardin, vu l'heure du déjeuner, était vidé ; aucun accident humain ne se produisit. À la séance, nous étions peu nombreux. Au moins, dis-je à Le Roux, si la salle des séances est touchée, peu de sénateurs seront zigouillés. Pour cela, me riposte un ministre assis devant-nous, on n'a pas besoin du quorum. Le mot est joliment spirituel et français.*¹⁵



Cet obus, en fait, n'était pas tombé là par hasard, puisque son but était d'anéantir le ballon *Saucisse*, que l'armée française y faisait manœuvrer, ce que montrent les cartes postales de l'époque, ainsi que l'abri destiné aux aérostats, édifié dans ce même lieu. Conçus en 1916 par le capitaine Cagnot, ces ballons exerçaient des missions d'observation des lignes ennemies et, de ce fait, avaient rendu de grands services stratégiques. Pour la petite histoire mentionnons que celui du Luxembourg, en manœuvrant, renversa un jour la statue de David juchée sur sa colonne, qu'on dut alors restaurer et, par la suite, conserver à l'intérieur du palais, une copie remplaçant désormais l'original sur sa colonne. Parmi d'autres, le journaliste et écrivain Léon Daudet témoigna à son tour : *c'était le temps où les Berthas - canons à longue portée - des Allemands tiraient sur Paris. De quart d'heure en quart d'heure, suivant deux lignes de direction différentes, une bombe éclatait, avec un fracas terrible et plus ou moins de résultat. Les jardins publics, et notamment le Luxembourg, étaient devenus déserts. Un projectile avait écorniflé le bassin, un autre était tombé rue de Médicis, un autre rue Michelet et les carrefours étaient, comme dit Tacite, agrandis par le silence entre les poum : Vasta silentio.*¹⁶

LES AFFAIRES HUMBERT ET MALVY

Comment s'étonner que, ce même printemps, passa pratiquement inaperçue la nouvelle de la mort, survenue le 29 avril 1918, du dernier sénateur inamovible - ultime reliquat du système de 1875 - Émile de Marcère, à l'heure où Clemenceau ne cessait d'associer le Parlement à sa politique en n'hésitant pas à lui poser régulièrement la question de confiance ? Plus que ce décès, une autre affaire fit davantage de bruit : l'arrestation, le 12 février précédent, de Charles Humbert, ancien officier devenu percepteur puis journaliste, successivement secrétaire général puis directeur du *Matin*, député de la Meuse et, depuis 1908, sénateur de ce même département, où il possédait le château de Dugny, près de Verdun, chez qui logèrent quelque temps Joffre et son état-major.

Sans trop s'appesantir sur cette pénible affaire, mentionnons que, en 1913, *Le Matin*, qui tirait à un million d'exemplaires et à qui il avait donné une orientation nationaliste et militariste, fut vendu à Pierre Lenoir, dont on apprit plus tard que, pour solder cette acquisition, il avait utilisé les fonds d'un diplomate allemand. Le journal ayant été mis en vente, en 1915, Charles Humbert se porta acquéreur et fit appel à Paul Belo, dit *Bolo Pacha*, un autre journaliste, devenu homme d'affaires, avant de se mettre au service de l'Allemagne, lequel lui procura les fonds, mais sans lui révéler que ceux-ci, à nouveau, étaient d'origine allemande. Lorsque la chose fut découverte, Pierre Lenoir et Paul Belo furent arrêtés et traduits devant le Conseil de guerre, avec pour commissaire du gouvernement le substitut Mornet, qu'on devait retrouver à plusieurs reprises dans l'histoire des juridictions, puisqu'il allait un jour requérir contre Pétain. Le 14 février 1918, Bolo fut condamné à mort et passé par les armes, le 17 août suivant, de même que Lenoir, condamné à mort et exécuté, au mois d'octobre suivant. Lorsque Charles Humbert comparut à son tour, le conseil de guerre ne mit que peu de temps à comprendre que le sénateur de la Meuse ignorait tout des mouvements de fonds et n'était, de ce fait, coupable que de légèreté. Ce fut pourquoi, le 3 mai 1919, il fut acquitté. Le scandale, cependant, fut si grand qu'il signa la fin de sa carrière politique, puisqu'il allait être battu au renouvellement sénatorial de 1920, ce qui allait permettre à Raymond Poincaré, quittant l'Élysée, d'être réélu sénateur de ce même département et de retrouver son fauteuil dans l'hémicycle du Luxembourg.

De cette prérogative parlementaire maintenue, à laquelle tenait tant Clemenceau, témoigna avec éloquence un autre procès, celui de Louis Malvy, député radical-socialiste du Lot et ministre de l'Intérieur en 1914, accusé d'avoir fourni des renseignements à l'Allemagne (en particulier sur le projet d'offensive au Chemin des Dames) et d'avoir indirectement favorisé les mutineries de 1917, ce qui était totalement infondé. La commission de mise en accusation, nommée par la Chambre des députés ayant, à la demande de l'inculpé, renvoyé l'affaire devant la Haute Cour de Justice qui, depuis le début de la troisième République, était du seul domaine de la Haute Assemblée, comme jadis de la Chambre des pairs, le Sénat organisa donc son procès. Et ce, à défaut de celui d'Aristide Briand, dont Clemenceau rêvait en secret. Si Malvy fut sans doute coupable de faiblesse, il était totalement innocent du crime dont *l'Action Française*, initiatrice de sa mise en accusation l'accusait en prenant à témoin l'opinion publique. Présidé par Antonin Dubost, assisté du Procureur Général Mérillou, le procès se tint donc, du 16 juillet au 8 août 1918, au palais du Luxembourg, où Malvy se rendait chaque matin, en prévenu libre, ce que montre un cliché le montrant descendant de son automobile dans la cour d'Honneur.

Tout au long de la douzaine d'audiences, malgré une campagne de presse passionnée qui lui était plutôt hostile, le prévenu se défendit assez bien, justifiant sa faiblesse à l'égard des pacifistes, son laxisme face aux grèves ouvrières et son peu d'empressement à faire arrêter les individus considérés comme dangereux, par la mise en œuvre d'une politique d'*Union sacrée* incompatible, selon lui, avec la répression, et surtout, par le souci de faire adhérer la classe ouvrière à la cause de la guerre, ce qui n'était pas le cas au début. Au reste, la plupart des

soixante-dix témoins convoqués, parmi lesquels Painlevé, Viviani, Briand, Ribot, Maginot, Jouhaux, exprimèrent les mêmes opinions, ce qui embarrassa grandement les sénateurs qui, sans la volonté de Clemenceau, eussent préféré que ce procès n'eût pas eu lieu. Ainsi, après de longues discussions, celui qui fut surtout un bouc émissaire - ce que Clemenceau lui-même reconnut par la suite - et de surcroît bien défendu par Bourdillon et Guillaïn, fut blanchi du crime de trahison, par 121 voix contre 35 et 25 abstentions, puisque fut reconnu le fait qu'il n'avait pas trahi sa patrie mais *les devoirs de sa charge*, ce qui, effectivement, n'était pas la même chose. Mais comme, politiquement, il n'était pas question de l'absoudre, Malvy fut alors jugé *coupable d'avoir, agissant comme ministre de l'Intérieur dans l'exercice de ses fonctions de 1914 à 1917, méconnu, violé et trahi les devoirs de sa charge dans des conditions le constituant en état de forfaiture et encouru ainsi les responsabilités criminelles prévues par l'article 12 de la loi du 16 juillet 1875*. Ceci constitua une innovation juridique, puisque la Haute Cour appliqua, ce jour, une peine qui n'était pas prévue par la loi ! De ce fait, malgré les protestations de la gauche, qui parla d'une nouvelle *Affaire Dreyfus*, Malvy fut (par 101 voix contre 81) condamné à cinq années de bannissement, qu'il alla passer à Saint-Sébastien à la frontière franco-espagnole, où il partit le 10 août suivant, salué en gare d'Orsay par Léon Jouhaux à la tête d'une délégation d'ouvriers venus lui offrir des fleurs. Cette peine ne l'empêcha pas, une fois amnistié en 1924, d'être réélu député du Lot cette même année (et de le demeurer jusqu'en juin 1940), ni de devenir, deux ans plus tard, certes d'une manière éphémère, ministre de l'Intérieur, malgré les rumeurs, colportées par l'extrême droite, sur sa vie privée, par lesquelles ses ennemis tentèrent, une fois de plus, de briser sa carrière politique.¹⁷

LA VICTOIRE AU SÉNAT

À l'automne qui suivit, l'espoir revint enfin, puisque, désormais, la victoire des Alliés ne faisait plus de doute. Chacun le comprit, le 17 septembre suivant, lorsque, à la tribune du Sénat, Clemenceau annonça le premier reflux des troupes allemandes : *après quatre ans d'une gloire ingrate, voici qu'un renversement de fortune inattendu, non pour nous, amène, après le grand reniement germanique de la civilisation universelle, le grand recul des armées du Kaiser devant les peuples de conscience affranchie. Oui, le jour annoncé depuis plus d'un siècle par son hymne national est vraiment arrivé, les fils sont en train d'achever l'œuvre commencée par les pères*. Deux mois plus tard, le 7 novembre, le Sénat vécut une nouvelle séance mémorable, au cours de laquelle le ministre des Affaires Étrangères, Pichon, annonça que l'Italie et la Serbie, venaient de recouvrer leurs frontières naturelles. Aussitôt, le nom de Clemenceau fut acclamé, tandis que le sénateur des Landes, Milliès-Lacroix, formula la proposition suivante : *comment, en cette heure pourrions-nous ne pas rendre un hommage personnel au chef actuel du Gouvernement que la France, toute entière, dans sa reconnaissance et dans son enthousiasme, place justement au premier rang des plus grands citoyens. Témoin des jours douloureux, il a voulu vivre jusqu'à ce qu'ils fussent réparés. Il a été, par sa volonté et son action indomptable, l'artisan nécessaire de la victoire. Nous allons, un grand nombre de mes collègues et moi-même, vous demander de dire simplement et solennellement, reprenant la formule de nos pères, qu'il a bien mérité de la patrie*. Celle-ci ayant été aussitôt adoptée par acclamations, Clemenceau, qui sortait de la Chambre des députés, apparut alors dans l'ancienne galerie du trône où ses collègues l'entourèrent et le congratulèrent.

Quatre jours plus tard, le 11 novembre, les Parisiens apprirent avec un indicible bonheur la signature de l'armistice, comme en témoigne le journal de l'Abbé Mugnier, racontant comment le VI^e arrondissement en fut informé : *le matin, vers 11h20, étant rue de Rennes, j'entends les cloches de Saint-Germain-des-Prés sonner l'armistice, puis, de temps en temps, un coup de canon lointain, sourd. Sur le boulevard saint-Germain, des étudiants, des écoliers, défilent en rangs et*

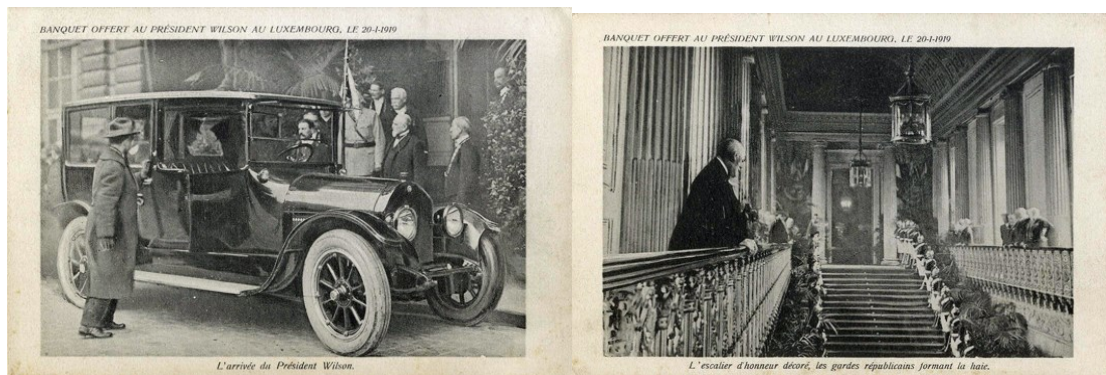
scandant ces trois mots : On les a ! on les a ! Les drapeaux apparaissent aux fenêtres avec les couleurs des Alliés.¹⁸ Joseph Kessel allait, à son tour, évoquer la foule au jardin : des milliers et des milliers de gens criant, riant, hors d'eux-mêmes, emplissaient le jardin du Luxembourg, comme ils emplissaient les places, carrefours et avenues de Paris où, après cinquante mois de la guerre la plus sanglante et la plus harassante, le peuple pouvait s'assembler pour répandre, à la manière des tribus primitives, son bonheur et son délire. Dans le Luxembourg, toutefois, le déchaînement de joie n'atteignit pas à son point extrême. Ceux qui y étaient venus l'avaient fait, soit par volonté, soit par instinct, pour éviter les foules à demi folles, les torrents d'hommes et de femmes ivres de vin et l'exaltation, les accouplements à ciel ouvert. Mais là, comme ailleurs, les insoucians et les raisonnables, les prudents et les chimériques, les trembleurs et les audacieux, tous avaient le sentiment qu'une existence était achevée et qu'une autre venait, neuve et complètement coupée de la première. Le partage des eaux était cette journée-là. Derrière elle, il y avait toutes les fatigues, les terreurs, les laideurs, les tristesses. Devant, toutes les fleurs et tous les chants de la vie.¹⁹

Ce même jour, Clemenceau revint au Sénat pour lire aux sénateurs le texte de l'armistice à peine signé, dans un enthousiasme que raconte *Le Figaro* du mardi 12 novembre : *c'est salué par une formidable ovation que M. Clemenceau fait son entrée dans la salle des séances. Les mains se tendent vers lui. Ses collègues l'entourent. Le président du Conseil a peine à parvenir à son banc. L'Assemblée toute entière se lève. On crie Vive Clemenceau ! Vive la France ! Dans les tribunes, le public est debout et applaudit à tout rompre. Le spectacle est poignant... M. Antonin Dubost, Président du Sénat, prononce l'allocution suivante : mes Chers collègues, la victoire, commencée en septembre 1914, s'achève aujourd'hui. Avec elle, la France commencée depuis tant de siècles, s'achève aussi dans ses formes matérielles. Par elle, son génie guerrier ferme quinze siècles de durs combats pour la vie et ouvre les portes d'une nouvelle destinée (vifs applaudissements). Messieurs, restons forts et unis pour un grand avenir (Assentiment). Vive la France ! Vivent les soldats de la République ! (Applaudissements unanimes). L'Assemblée se lève et applaudit son président. Alors, de nouveau, tous les sénateurs se tournent vers M. Clemenceau. Les sénateurs lui crient : parlez, parlez ! Le Président du Conseil, dont le visage est comme bouleversé d'une émotion patriotique intense, se recueille quelques secondes. D'un pas ferme, il monte à la tribune. Le texte, que le Tigre prononce, est, en fait, le résumé de celui que le Président du Conseil venait de dire aux députés : messieurs, de pareils documents sont des actes. Il n'y a rien à ajouter. À la Chambre, j'ai simplement voulu prononcer une parole que je suis heureux d'avoir l'occasion de répéter ici. J'ai dit, au nom du peuple français, au nom du Parlement, au nom du gouvernement de la République française, de la France une et indivisible, comme le disaient nos pères : salut à l'Alsace et à la Lorraine enfin retrouvées. (Applaudissements vifs et répétés). J'ai dit que c'était l'œuvre de nos grands morts qui nous ont fait cette admirable journée. (Nouveaux applaudissements). Grâce leur soit rendue ; ni eux, ni leurs familles ne seront oubliés (vive approbation) et, si cela est en mon pouvoir, il faudra qu'un jour de commémoration soit institué en leur honneur dans la République française. (Très bien ! Très bien ! Et vive approbation). Quant aux vivants, j'ai dit que nous les attendions pour les regarder passer dans les cris, les larmes, les applaudissements enthousiastes, sous l'arc triomphal (bravos et longs applaudissements) et, enfin, j'ai ajouté que, par eux, la France retrouverait sa place dans le monde, pour poursuivre sa course magnifique dans l'infini du progrès humain, autrefois soldat de Dieu, aujourd'hui soldat de l'humanité, toujours soldat de l'idéal». (Applaudissements prolongés).*

À l'issue de cette allocution, le Sénat décida par acclamations, de placer le buste de Georges Clemenceau au palais du Luxembourg, à côté des bustes des grands Français qui ont illustré la Haute Assemblée. Celui-ci, œuvre de Sicard, se trouve toujours dans le Salon des Messagers d'État, où le rejoignirent, par la suite, ceux de Raymond Poincaré (par Couvignes), d'Albert I^{er}, roi

des Belges (par Seysses) et de Victor Schoelcher (par Benneteau). Cependant, la sincère émotion ressentie par les sénateurs ce jour-là, ne fit pas oublier les nombreux griefs que beaucoup exprimèrent bientôt contre ce président du Conseil, élu quelques jours plus tard à l'Académie Française, sans avoir sollicité cette faveur, et qui en avait irrité plus d'un par son ton cassant, suscitant chez beaucoup les frustrations, principalement en écartant le Parlement de la négociation du Traité de Versailles, se contentant de le faire examiner par une délégation de soixante députés présidés par René Viviani et de quarante-cinq sénateurs présidée par Charles Dupuy. Si, *in fine*, après la signature de ce traité, le 28 juin 1920, le Parlement le ratifia à une large majorité - à la Chambre des députés, le 2 octobre suivant, par 372 voix contre 53 et 72 abstentions ; au Sénat, le 12 octobre, à l'unanimité cette fois - nombre de parlementaires n'en conservèrent pas moins une sourde animosité contre Clemenceau, dont on allait mesurer, quelques mois plus tard, toute l'étendue, dès lors qu'il fallut donner un successeur à Raymond Poincaré.

LE BANQUET WILSON AU PALAIS DU LUXEMBOURG



Entre-temps, se tint, au palais du Luxembourg, une autre mémorable manifestation, le banquet, offert par le Sénat, le 20 janvier 1919, au président des États-Unis Thomas W. Wilson, en hommage à la signature du Traité de Paix, dans la *salle des Pas perdus* - l'actuelle *Salle des Conférences* - pourvue, à cette occasion, d'un nouvel éclairage, décorée de trois mille cinq cents pots de fleurs, et pavoisée de drapeaux français et américains. L'institution avait bien fait les choses, même si, pour couvrir la dépense, chaque sénateur avait été prié d'y participer à concurrence de 50 francs, somme conséquente à l'époque. Des clichés photographiques montrent l'arrivée du président Wilson dans son automobile, les sénateurs, debout, derrière la balustrade du grand escalier pour voir passer le premier des Américains, chaque marche occupée par un garde républicain en grand uniforme, le sabre garde au col, les maîtres d'hôtel veillant sur l'immense table occupant pratiquement toute la longueur de la vaste galerie, à l'Est de laquelle prirent place les autorités. Un journaliste (anonyme) du *Temps* relata longuement l'événement dans le numéro du 21 janvier 1919 :

Le déjeuner offert par le Sénat au Président Wilson a eu lieu aujourd'hui à midi au palais du Luxembourg, dans la salle dite des pas perdus, fameuse par les profusions et la richesse de sa décoration et tenue pour la plus belle qui puisse exister à Paris, après la galerie d'Apollon ... Deux vestiaires réservés, le premier au président Wilson et à ses collaborateurs, le second aux autres invités du Sénat, ont été aménagés dans le petit bureau de poste, qui servait autrefois de cabinet au prince Napoléon et dans le cabinet des ministres (entendons l'actuel bureau des transports).

Pour cette circonstance solennelle, diverses mesures ont été prises. L'éclairage électrique de la salle a été renforcé. Un cordon de lignes a été posé le long de la corniche, et mettait en valeur la décoration de la galerie. Le mobilier qui la garnissait a été enlevé pour l'installation d'une table en fer à cheval mesurant 48 mètres. La partie, dite table d'honneur, adossée au Salon Victor Hugo, fait face à l'entrée de la salle par le salon doré de Marie de Médicis (entendons le salon des messagers d'État). Des trophées de drapeaux aux couleurs de la France et des nations alliées ornent les frontons des portes extrêmes. De riches drapeaux français, en soie frangés d'or, se déploient au-dessus du buste de la République par Clésinger. À 11 h $\frac{3}{4}$ les invités commencent à arriver. La musique de la garde républicaine prend place dans la cour d'honneur, à gauche de la marquise. Un piquet du 9^{ème} régiment d'infanterie, qui rendra les honneurs, s'aligne sur deux rangs, au centre de la cour, face à la marquise. À 11h50 deux clairons sonnent et de tambours battent aux champs, annonçant l'arrivée du Président de la République, que la foule, massée devant le palais du Luxembourg, salue respectueusement. M. Poincaré est accompagné du général Pénelon, secrétaire général militaire de la Présidence de la République. La musique de la garde joue La Marseillaise. À midi, des acclamations retentissent. L'automobile du Président Wilson traverse la voûte. À l'avant flotte le fanion du chef de la république américaine. Le président est accompagné du général Léorat, attaché à sa personne pour la durée de son séjour en France, et de M. Clemenceau. La musique de la garde joue l'hymne américain. Au bas du grand escalier d'honneur, le Président Wilson est reçu par M. Antonin Dubost, président du Sénat, entouré des membres du Bureau. Des gardes républicains en grande tenue forment la haie jusqu'en haut de l'escalier. Les sénateurs groupés dans les salles qui restent de l'ancienne galerie Rubens et qui à l'époque du Directoire étaient occupées par Barras (entendons l'actuelle commission des Finances), les invités groupés dans la salle précédemment affectée à la buvette (entendons l'actuel bureau de tabac) et dans le salon doré (entendons la salle des messagers d'État) attendent l'entrée du Président Wilson dans la salle des conférences pour lui être présentés individuellement. Les présentations terminées, les convives se rendirent dans la salle des conférences. Au centre de la table d'honneur prend place M. Wilson, ayant à sa droite MM. Orlando, Brattiano, Kramarez, Matsui, Magulhaes, Henri White, Sonnino, Pichon, le comte Bonin-Longare, Georges Leygues, Calogeras, Georges Barnes, Bettencourt-Rodrigues, Hower et, à sa gauche, MM. Raymond Poincaré, Venizelos, Paditch, Lou Tseng Tsang, Demowski, Monis, Balfour, Salandra, Nail, vicomte Chinda, général Bliss, Salvago, Raggi, Makino, Claveille, Van der Heuvel. En face, MM. Paul Deschanel, Lansing, Georges Clemenceau, le colonel House, Huysmans. Les autres invités du Sénat étaient les ministres et sous-secrétaires d'État, le Bureau de la Chambre des députés, le maréchal Foch, le maréchal Haig, le général Pershing, les députés anciens présidents du Conseil, Aristide Briand, Barthou, Viviani, Painlevé, Jules Cambon et André Tardieu, délégués français à la conférence de la Paix, Jusserand, ambassadeur de France aux États-Unis, le général Dutrail, grand chancelier de la Légion d'honneur, A. Mithouard, président du conseil général de la Seine, Autrand, préfet de la Seine, Raux, préfet de Police, le général Moinier, gouverneur militaire de Paris, le général Pénelon et Adolphe Pichon, secrétaire généraux militaire et civil de la Présidence de la République, les représentants de la presse accrédités au Sénat, Lordon, président, Adener [le] doyen, Durand (Agence Havas), Boureau (Agence Radio), Sadonge (Agence Fournier), Cuitty (Information), ainsi que les secrétaires généraux de la Présidence du Sénat, Bonet Mauras et de la Questure, Hustin.



Enfin installés, les convives se levèrent pour écouter, debout, les deux discours, le premier du président du Sénat Antonin Dubost, le second de Wilson lui-même, qu'il prononça en anglais, mais que traduisit ensuite le lieutenant Mantoux, tandis que Charles de La Morandière faisait office de sténographe, ce qui entrait dans ses attributions, puisqu'il n'était autre que le chef du service de la Sténographie du Sénat, comme le représente une gravure publiée dans *L'Illustration*. Le premier, après les remerciements d'usage, évoqua d'abord la demeure qui le recevait : *aujourd'hui, vous êtes ici dans un vieux palais de France, et c'est dans ce grand décor d'autrefois, qu'avec une pensée nouvelle par l'ardeur républicaine, mais avec une continuité patriotique, le Sénat français poursuit une histoire qui compte déjà quinze siècles ! Soyez-y le bienvenu, Monsieur le Président, vous et vos idées.* S'engageant plus avant dans le nouvel équilibre géopolitique issu du conflit, Dubost formula ensuite ses vœux de succès pour les instances internationales chargées d'établir une paix durable, assurant que la France y jouerait tout son rôle : *notre problème national est donc de combiner notre passé européen, notre sécurité positive, matérielle, avec les conditions de l'ordre nouveau que vous avez si noblement formulé, parce que cet ordre nouveau devra toujours s'appuyer sur une force quelconque, dont la France sera, en définitive, la sentinelle la plus avancée et la plus exposée.* Prenant la parole à son tour, Wilson fut relativement bref, remercia la France et le Sénat de son accueil chaleureux et justifia l'intervention armée de son pays en Europe, à laquelle on sait qu'il n'était, au départ, guère favorable, et encore moins le Congrès : *il y avait là un grand territoire couvert d'un nuage sombre, le nuage des ambitions malsaines, le nuage des desseins criminels, et ce nuage s'étendant jusque sur la frontière de la France.* Mais il sut jouer la corde sentimentale : *lorsque je vous rencontre, lorsque je vois vos charmants compatriotes, ce que je lis dans leurs yeux, ce que j'entends dans leur parole, c'est ceci : l'Amérique a toujours été notre amie. Maintenant elle est quelque chose de plus.* Enfin, plus concrètement, l'hôte de la Maison Blanche esquissa sa conception de l'ordre international et conclut par un éloge de la patrie de La Fayette : *la France, par ses efforts et ses sacrifices, a mérité et a gagné l'amitié fraternelle du monde entier. La France pourrait presque être regardée comme privilégiée d'avoir souffert et d'avoir trouvé par là-même de quoi elle était capable et de quelle substance elle est faite. Elle est devenue plus chère que jamais à tous ceux qui aiment la liberté et à tous ceux qui comptent sur l'union des amis de la liberté pour assurer le progrès et l'avenir du monde.*

Au terme des applaudissements fortement prodigués, les 280 convives purent enfin s'asseoir et attaquer le menu, relativement sobre pour l'époque - *Bar glacé à l'américaine, Selle de Pauillac à la Parisienne, Dindonneau à la Broche, Fonds d'Artichauts au Velouté, Mazarine de Fruits au Marasquin*, accompagné de Graves et Médoc, Volnay, Sauternes et Roederer frappé - tandis que

l'orchestre de la Garde Républicaine interprétait le répertoire prévu : Marche *American Stars* de Balay, ouverture du *Caïd* de Thomas, Grande Fantaisie de Langey, airs du ballet de *Coppélia* de Delibes, *American Fantaisie* de Herbert, sélection du *Samson et Dalila* de Saint-Saens, intermezzo de *Meeneowha* de Venuto et *Polonaise de concert* de Vidal. Enfin, *entre la poire et le fromage*, un parlementaire inspiré, Gustave Rivet, sénateur de l'Isère (et par ailleurs ancien professeur de lettres) se fendit d'une interminable adresse en vers au président américain, qui sans doute n'y comprit pas grand-chose, composition quelque peu grandiloquente, dont on donne ici les deux dernières de ses sept strophes pour évoquer l'ambiance de cette mémorable journée :

*Qu'il est beau d'immoler au Devoir son
Bonheur !
Vous n'avez point offert à notre France
En armes
De platoniques vœux, des regrets ou
Des larmes,
Mais voulant pour toujours donner au
Genre humain
Un avenir meilleur, un plus sûr
Lendemain,
Vous avez envoyé vos milices
Guerrières
Près de nos grands soldats lutter
Comme des frères,
Et nous vîmes flotter sous nos yeux
Consolés
Auprès de nos drapeaux, les drapeaux
Étoiles !
Et les Yanks valeureux, fiers de leur
Sacrifice,
A côté des Français, mourir pour la
Justice !
Et maintenant qu'enfin a triomphé le
Droit
Que le monde respire et s'assure ; et
Qu'il croît
Au ciel rasséréiné voir en cette
Tourmente
Apparaître ton doigt, ô justice
Immanente
Apparaître à nos yeux comme un fier
Chevalier
Grand redresseur des torts, et qui
Sait allier
Les châtimens vengeurs et la pitié
Sublime
Le mépris des bourreaux, l'amour pour
La victime*

*Aussi, par l'univers vous êtes respecté
 Pour vos sages conseils, et votre
 Volonté ;
 Comme un justicier la France vous
 Acclame,
 Elle vous suit avec sa pensée et son
 Âme,
 Avec tout ce qu'elle a de noble dans
 L'esprit,
 Et l'idéal que des grands aïeux, elle
 Apprit,
 Et digne du Pays, dont elle fut l'élue,
 Notre Assemblée, ô Grand Citoyen,
 Vous Salue...²⁰*

Autre effet de l'attention de la Nation pour ses alliés d'Outre Atlantique : en cette même année 1919, le musée du Petit Luxembourg consacra une importante exposition à l'art américain (peinture et sculpture essentiellement) que le public parisien put découvrir avec une curiosité accrue par la reconnaissance, mais aussi l'intérêt, celui-ci étant jusque-là pratiquement inconnu des Européens, d'où le grand succès de cette manifestation, qui attira un nombre considérable de visiteurs. Il convient de préciser du reste que, tout au long du conflit, le musée du Luxembourg y avait, lui-aussi, participé à sa manière, en exposant les œuvres des peintres ou sculpteurs appelés sous les drapeaux et morts pour la France, œuvres achetées par l'État pour aider leurs veuves ou, s'ils étaient célibataires, leurs parents.

DEUX SOUVENIRS MARQUANTS

Cette même année 1919, pour mettre le Sénat à l'unisson de l'ensemble de la Nation, le 1^{er} septembre, les questeurs de la Haute Assemblée demandèrent à l'architecte du palais *d'examiner la question de l'installation d'une plaque de marbre sur laquelle seraient gravés les noms des sénateurs et des fonctionnaires et agents tués à l'ennemi depuis la mobilisation de 1914. Avec ce commentaire : Le sentiment qui nous pousse à demander que soit ainsi perpétuée, parmi nous, la mémoire de ceux des nôtres qui sont tombés pendant la guerre, victimes des balles ou de la brutalité allemandes ne nécessite aucune explication. Il repose dans le cœur et l'esprit de chacun d'entre vous. Nous sommes assurés d'avance qu'il nous suffit d'énoncer votre proposition pour qu'elle soit admise, du moins dans son principe et pour toute parole justificative serait superflue.*²¹ En fait, il y allait avoir deux plaques, une pour les sénateurs, une pour les fonctionnaires, inaugurée l'année suivante, d'abord dans la salle d'attente du public, au rez-de-chaussée de l'aile Est puis, après la Seconde Guerre Mondiale, avec les noms de ce nouveau conflit, en haut du grand escalier d'honneur où, depuis, chaque 11 novembre, le Président du Sénat dépose traditionnellement deux gerbes de fleurs. Ainsi l'institution, comme chaque commune de France, possède-t-elle son *monument aux morts* en mémoire d'une guerre, dont le moins qu'on puisse dire, à tous égards, est que le Sénat s'y engagea pleinement.

Une dizaine d'années plus tard une autre évocation de *la Grande Guerre* prit place au Sénat, dans l'escalier de l'aile Est du palais : les quatre grandes compositions commandées au peintre Lucien Simon, comme autant de variations sur l'évocation de la paix consécutive au premier

conflit mondial : *Pax in virtute tua*, représentant les soldats de 14-18 quittant, le devoir accompli, le champ de bataille pour retrouver la société civile ; *Pax Musarum Nutrix*, représentant la Paix, mère des muses, sous la forme d'un concert donné dans un atelier de la rive gauche avec, en perspective, le Panthéon, symbole des grands hommes ; *Pax Genitrix*, représentant un jeune couple heureux de la naissance de leur enfant ; et *Pacis Alumne Ceres* représentant le paysan/soldat, en permission, prenant en main la charrue en compagnie de son jeune fils coiffé de son casque. Cet ensemble, traité avec le réalisme habituel de ce maître du post-impersonnisme, adepte des tons sombres et de ce fait considéré comme un des continuateurs de Courbet, fut inauguré par l'ancien président du Sénat, Gaston Doumergue, entre-temps devenu président de la République, le 28 février 1929, ce qui donna à l'institution l'occasion de lui offrir une brillante réception, assortie de l'édition d'une brochure spéciale consacrée à ces œuvres. À la manière d'une signature, le peintre s'est représenté dans une encoignure du même escalier, en compagnie de son confrère Maurice Denis, représentant de l'école des *Nabis* et auteur, lui, du plafond de ce même escalier, sur le thème de *la Paix et la Justice*.

LE RENOUVELLEMENT DU SÉNAT

Initialement prévu en 1915, comme on l'a vu plus haut, le renouvellement du Sénat, fut, en raison de la guerre, repoussé au mois de janvier 1920. Allaient naturellement y siéger nombre d'anciens combattants qui s'étaient distingués sur les champs de bataille, parmi lesquels Jean Fabry, sénateur du Doubs, ancien commandant d'une unité d'élite, le 23^e bataillon des chasseurs alpins, grièvement blessé en 1915, amputé de la jambe gauche et devenu chef de cabinet du maréchal Joffre ; Charles d'Harcourt, sénateur du Calvados, deux fois blessé à la tête de son bataillon ; Palamède de La Grandière, sénateur du Maine-et-Loire, ancien héros de l'armée d'Orient, Jean Plichon, sénateur du Nord et ancien lieutenant-colonel, croix de guerre avec citations ; Edmond de Filhol de Camas, sénateur du Morbihan, ancien capitaine et croix de guerre avec citations, Jean-Marie de Berthier de Sauvigny, sénateur de la Moselle, croix de guerre avec cinq citations, Amaury de Lagrange, sénateur du Nord et ancien as de l'aviation militaire, Louis de Blois, sénateur du Maine-et-Loire, croix de guerre avec citations ou Georges de Grandmaison, sénateur du même département, croix de guerre avec citations, le tout sans compter quatre généraux émérites, Joseph Bourgeois, sénateur du Haut Rhin, Émile Taufflieb, sénateur du Bas-Rhin, Auguste Hirschauer, sénateur de la Moselle et Adolphe Messimy, sénateur de l'Ain, ce dernier en 1923.

Dans son édition du 25 janvier 1920, *Le Miroir* offrit à ses lecteurs deux vues de l'hémicycle du Luxembourg, accompagnées de ce commentaire, *émouvante rentrée du Sénat*. Rien, pourtant, sur ces deux clichés, ne témoigne d'une modification particulière de la perception de l'institution au lendemain du conflit, sinon, effectivement, l'émotion de se retrouver, pour les plus anciens, ou de découvrir les lieux et les usages le régissant pour les nouveaux élus, issus du renouvellement des deux-tiers du Sénat, au lendemain de la Première Guerre Mondiale, émotion peut-être plus particulièrement ressentie par les sénateurs d'Alsace et de Lorraine après quatre décennies de domination allemande. Parmi ces derniers figurèrent les trois derniers prêtres catholiques qui siégèrent au palais du Luxembourg, avec leur soutane et leur rabat, tels que les portaient alors leurs homologues. Le premier fut le chanoine Henri Collin, sénateur de la Moselle, ancien journaliste, collaborateur de *l'Union d'Alsace-Lorraine*, puis directeur du *Lorrain*. Le deuxième fut le chanoine Nicolas Delsor, sénateur du Bas-Rhin, lui aussi journaliste, fondateur et directeur de *La Revue Catholique d'Alsace*, qui offrait la particularité, en tant que militant du Parti catholique alsacien, d'avoir été élu député d'Alsace, de 1895 à 1918, au Reichstag de Berlin. À sa mort, survenue en 1927, lui succéda le troisième, son suppléant, le chanoine Eugène Muller, professeur de théologie à la Faculté catholique de Strasbourg, qui allait siéger jusqu'en 1940.

Ce renouvellement du Sénat eut une conséquence inattendue, l'élimination de son président, Antonin Dubost qui, malgré son action à la tête de la Haute Assemblée pendant le conflit, sa présence, le jour du défilé de la victoire, sur les Champs-Élysées, aux côtés des trois autres présidents institutionnels, à savoir celui de la République (Raymond Poincaré), celui du Conseil (Georges Clemenceau) et celui de la Chambre des députés (Paul Deschanel), ainsi que le prestige du banquet Wilson, fut éliminé du *plateau*. Le 14 janvier 1920, Antonin Dubost, candidat à sa succession, fut en effet battu, par 125 voix contre 147 à Léon Bourgeois, sénateur de la Marne. Ancien combattant de 1870, ancien préfet ayant achevé sa carrière administrative - à 37 ans ! - comme préfet de Police, ancien député de la Marne après avoir battu le général Boulanger, ancien président de la Chambre des députés et, parallèlement, plusieurs fois ministre et président du Conseil en 1895, c'était une figure emblématique du Parti radical, en tant que concepteur du *Solidarisme* qui, entre la droite et la gauche, prônait une troisième voie, et en tant que haut dignitaire de la franc-maçonnerie, ce qui lui avait valu de ses collègues le surnom de ... *chanoine de la République*. En fait, l'élection de Léon Bourgeois à la Présidence de la Haute Assemblée montrait que la classe politique voulait tourner la page de la *Grande Guerre*, en élisant le créateur et le premier président de la Société des Nations, chargée désormais de garantir la paix dans le monde. Ayant conservé la présidence des deux institutions, Léon Bourgeois allait se répartir entre le palais du Luxembourg et Genève, jusqu'au printemps 1923, année où, devenu aveugle, il se retira, laissant le *plateau* à Gaston Doumergue.²²

L'AFFAIRE CAILLAUX

Le règlement définitif du conflit fit une autre victime au palais du Luxembourg, Joseph Caillaux. Fils d'un ancien ministre, lui-même inspecteur général des Finances, député de la Sarthe, président du Conseil général de ce département, ministre et président du Conseil en 1911-1912, longtemps considéré comme un des espoirs de la République il fut pourtant, accusé, pendant la *Grande Guerre*, de *correspondances avec les sujets d'une puissance ennemie*. Défavorable, en effet, à la poursuite du conflit, il s'était déclaré partisan de la recherche d'une éventuelle solution négociée avec l'Allemagne, entretenant à cet effet de dangereuses relations avec un certain nombre de membres douteux de la ploutocratie internationale, parmi lesquels le trop fameux Bolo Pacha cité plus haut dans l'affaire Humbert. En fait, cet homme politique de premier plan, considéré à juste titre par ses contemporains comme l'un des hommes les plus brillants de sa génération, tout à la fois concepteur de cet impôt sur le revenu qui lui avait attiré tant d'animosités et, par ailleurs, mari d'une femme qui, pour laver son honneur, avait abattu à bout portant, au printemps de l'année 1914, le directeur du *Figaro*, Gaston Calmette, qui menaçait de publier les lettres de son mari à l'une de ses maîtresses, et dont le procès, suivi d'un acquittement, avait passionné l'opinion publique.

Joseph Caillaux avait ainsi accumulé contre lui nombre de haines, comme l'a talentueusement rapporté Édouard Herriot : *il était tout hérissé d'orgueil. Je suis, me disait-il, non pas un méchant homme, mais un vieil enfant gâté. Démocrate, il l'était sûrement, mais avec une aristocratie de manière qui choquait l'ignorance et la mauvaise éducation des démagogues. On lui reprochait sa hauteur : Il ne suffit pas d'être chauve pour ressembler à Jules César. Il ne faisait pas de concessions aux apparences. Bref, un homme d'Etat.*²³ Parmi ses adversaires se trouvaient Clemenceau, son rival au Parti radical et qui, précisément, avait fait tomber son gouvernement, au Sénat, six ans plus tôt - pour cause - déjà ! - de faiblesse envers l'Allemagne - et Poincaré qui, depuis l'affaire d'Agadir, rêvait de l'envoyer devant le Conseil de Guerre, avec l'espoir d'une exécution dans les fossés du château de Vincennes, comme le duc d'Enghien jadis. En fait, sa principale faute était d'avoir plus ou moins incarné ce *pacifisme*, au reste prôné par le pape lui-même appelant les belligérants à cesser les combats, idée certes défendable mais que les

patriotes assimilaient à la trahison, et en particulier Clemenceau, qui n'avait eu de cesse de répéter à plusieurs reprises : *plus de campagnes pacifistes, plus de menées allemandes. Ni trahison, ni demie trahison : La Guerre, rien que la guerre: !*

Mis en accusation par le Conseil des ministres, présidé par Clemenceau, à la fin du mois de novembre 1918, Joseph Caillaux vit, un mois plus tard son immunité parlementaire levée par la Chambre des députés, à sa demande et, le 14 janvier 1918, fut arrêté et écroué à la prison de la Santé dans des conditions particulièrement rudes avec, pour voisin de cellule, un criminel ayant violé et tué une petite fille ! Commença alors, à l'heure où la France fêtait sans lui une paix qu'il avait tant souhaitée, une longue instruction, menée par le capitaine Bouchardon - qui avait déjà à son actif Mata Hari et qui allait œuvrer, une trentaine d'années plus tard, contre Pétain ! - ponctuée de cinquante-deux interrogatoires étalés sur une année, malgré la faiblesse des charges et l'incertitude des indices pesant sur un accusé, manifestement, comme son collègue Malvy, plus coupable d'inconséquence que de trahison, mais qui avait conscience, compte tenu de la conjoncture, d'être *l'homme le plus haï de France*. L'instruction n'ayant pas retenu suffisamment d'éléments pour une comparution devant le Conseil de Guerre, Caillaux fut alors traduit devant la Haute Cour de Justice, ce qui nécessita une seconde instruction, menée, cette fois-ci, par le sénateur Pérès, par ailleurs avocat à Toulouse, lequel peina, tout autant que son prédécesseur, pour trouver des preuves. Celle-ci achevée sur fond de campagne de presse particulièrement haineuse - *Le Figaro* et *l'Action Française* se déchaînèrent contre le supposé traître - le Sénat siégea en Haute Cour de Justice, mais cette fois sous la présidence de Léon Bourgeois, successeur d'Antonin Dubost, avec pour procureur général Lescouvé et pour substituts Regnault et Mornet, à nouveau requis.

Mais une difficulté surgit : à cause de la guerre, la Haute Assemblée n'avait pu procéder au renouvellement triennal de ses membres, et les élections, de ce fait, ne purent se tenir qu'au mois de janvier 1920, comme on l'a vu plus haut. Ceci eut pour conséquence que les nouveaux sénateurs élus manquèrent les premières audiences de la Haute Cour. Il fallut donc voter une loi qui les déclara aptes à siéger. Le 17 février 1920, ce fut donc un grand moment d'histoire politique et judiciaire et de mondanités parisiennes, lorsque l'élégant prévenu, dans sa redingote grise, le crâne chauve, le monocle solidement arrimé et son assurance imperturbable, tel que l'a immortalisé le peintre Jean-Gabriel Domergue, comparut dans cet hémicycle où il était venu naguère en chef de gouvernement, les tribunes étant remplies de journalistes, de curieux, de femmes élégantes et même de photographes, puisqu'il semble que ce fut à cette occasion qu'on prit, pour la première fois, des clichés du Sénat assemblé dans l'hémicycle. Comme dans tout prétoire, le prévenu répondit d'abord aux questions traditionnelles :

- *Vos noms, prénoms, âge et qualité* »

- *Caillaux Joseph, Pierre, Marie, Auguste, cinquante-six ans, né au Mans, Sarthe, sans profession actuelle, ancien président du Conseil.*

Face à un Sénat majoritairement hostile au prévenu, mais dans lequel il pouvait compter sur quelques amis sûrs, parmi lesquels d'Estournelles de Constant, naguère lauréat du Prix Nobel de la paix ainsi qu'Albert de Monzie, et bénéficiant d'un président courtois et impartial, qui connaissait parfaitement le dossier, il ne fallut pas moins de trente-deux séances pour juger celui que la presse avait surnommé, en raison de son allure *Le Condottiere*, défendu par trois ténors du barreau, Edgar Demange, ancien avocat du capitaine Dreyfus, Marius Moutet, par ailleurs député du Rhône (et futur sénateur) et Vincent de Moro-Giafféri, ancien avocat de Landru et par ailleurs député de la Corse. Enfin admis à résider, tout au long des débats, dans une clinique de Neuilly après l'épreuve de la Santé, Caillaux retrouva peu à peu sa superbe, répondit aux

questions avec précision et se montra, comme à son habitude, compétent, habile, drôle parfois, allant jusqu'à lancer un jour : *je ne peux ni ne puis croire que dans le Sénat de la République, l'iniquité la plus monstrueuse puisse, même un instant, triompher. Messieurs, jugez-moi.* Prenant souvent la parole sans y être prié, appelant parfois les sénateurs *mes chers collègues*, ou se comportant comme s'il était encore ministre, voire Président du Conseil, il impressionnait, séduisait et surtout s'imposait. Ceci explique pourquoi *le grand argentier français*, comme certains le surnommaient, fascina la plupart des observateurs et finit par s'attirer les sympathie du public, d'autant que la plupart des témoins convoqués, diplomates, généraux ou hauts fonctionnaires, le dédouanèrent peu à peu des principaux chefs d'une accusation qui, au fil des mois, parut montée de toutes pièces par deux hommes, pour une fois d'accord entre eux, Clemenceau, qui n'était plus sénateur et Poincaré, qui venait de le redevenir, au terme d'un subtil chassé-croisé amusant une opinion, qui comprit rapidement que ce procès était surtout politique.

N'avait-on pas voulu lancer la tête de Caillaux aux soldats du front pour les tranquilliser en leur faisant croire que les traîtres étaient punis ? Sans doute, mais à quoi bon poursuivre aujourd'hui, puisque non seulement la guerre était finie mais encore Caillaux probablement innocent, ce qu'on sut clairement par la suite, dès lors que les archives prouvèrent que la plupart des pièces essentielles à sa défense ne furent jamais versées au dossier ? Ou le considérait-on comme seulement coupable d'avoir trop facilement donné son amitié à des intrigants et poussé sa vanité jusqu'à susciter l'admiration de n'importe qui ? se demandait l'opinion. *On demeure stupéfait*, s'écria Théodore Lescouvé, dans son réquisitoire, *en voyant un homme de la valeur intellectuelle de M. Caillaux, de sa naissance et de son rang, qui était un privilégié de la fortune et qui avait connu la jouissance du pouvoir, en voyant, dis-je, un homme tel que lui donner sa confiance et son amitié à un ramassis d'individus tarés.* Tout cela justifia cette fameuse assertion du prévenu : *je n'étais plus coupable que d'être innocent !* Interrompus le 2 avril, en raison des vacances de Pâques - un cliché montre Caillaux quittant furtivement le Sénat et, dans la cour d'Honneur, ses avocats répondant aux questions des journalistes - les débats reprirent le 14, mais ce fut le lendemain que le public se pressa en nombre, dans les tribunes de l'hémicycle du Luxembourg, pour entendre les réquisitions du procureur général.

Ce jour-là, le journaliste Jean Montigny témoigna : *de la tribune, je dominais le magnifique hémicycle du Sénat, plein d'augustes souvenirs. Sur l'un de ces sièges de gauche s'était assis longtemps le vieil Hugo ; on se montrait l'ancien fauteuil de Clemenceau, exilé volontaire en Vendée. Poincaré s'était fait réélire par sa fidèle Meuse et Barthou était près de lui. Tous deux avaient fait désigner comme procureur leur ami de jeunesse, Lescouvé, magistrat à tout faire, qui trônait en robe rouge, ayant à ses côtés Mornet, haineux, la barbe en bataille.* Le réquisitoire ayant été plus modéré qu'on eût pu s'y attendre, les avocats de Caillaux plaidèrent le surlendemain, 17 avril, et furent écoutés dans un profond silence, Demange surtout qui effectua un audacieux parallèle entre Dreyfus et son client. À l'issue des trois plaidoiries, l'accusé se leva et prit à son tour la parole pendant deux heures et prononça un vibrant discours, dont on peut citer ce passage : *excusez, Messieurs, un dernier mouvement non pas d'orgueil, mais de fierté. Je ne m'abaisserai pas à crier mon innocence. Regardez-moi : Est-ce que cette innocence ne jaillit pas de tout mon être, de toute mon attitude, de mon calme, de la superbe même, si l'on veut ? Jamais, jamais, jamais, je n'ai eu de conversations avec l'ennemi : Jamais, jamais, jamais je n'ai pensé à séparer la France de ses alliés. Je n'ai eu qu'une idée : Le bien et la grandeur de mon pays ! Messieurs, c'est peut-être la dernière fois qu'il arrive que je parle dans une enceinte parlementaire. J'ai cinquante-sept-ans, un long passé politique, pour le jugement duquel je m'en rapporte à l'histoire. Peut-être ai-je le droit, avec la modestie qui convient, de dire que j'ai pu rendre quelques services à mon pays ...* Lorsqu'il acheva sa harangue, les applaudissements

crépitérent dans les tribunes et dans les couloirs entourant l'hémicycle, ce qui conduisit le président à suspendre la séance.

Le 23 avril 1920, à 14h30, Joseph Caillaux comparut à nouveau pour entendre l'ambigu verdict de la Haute Cour, qui le déchargea de l'accusation de *seconder les progrès de l'ennemi*, mais le déclara coupable *d'avoir entretenu une correspondance avec des sujets d'une puissance extérieure, ayant eu pour résultat de fournir à celle-ci des instructions nuisibles à la situation militaire ou politique de la France ou de ses Alliés*, tout en lui reconnaissant *des circonstances atténuantes* ! Ce jugement de compromis, cette cote mal taillée, plus politique que juridique, voulut plaire à tout le monde, mais ne satisfait personne. D'où la difficulté d'établir la peine à infliger à l'accusé, qui occupa le Sénat l'après-midi et une partie de la soirée. Anatole de Monzie, sénateur du Lot, a témoigné de ce sentiment : *on vote pour la fixation de la peine. Cinq ans ou un an ! Autour de moi les avis se partagent. Pas de solidarité dans les groupes de gauche ! À gauche, comme à droite, des visages de jacobins et d'inquisiteurs ! Je restitue par la mémoire l'inquiétante scène du dépouillement. Loubet, sénateur du Lot, et mon ami, siège parmi les scrutateurs. À distance, j'essaie de deviner aux jeux de physionomie les résultats qu'il totalise. Un geste du doigt et un sourire ! Je comprends qu'à une voix - une seule voix - la condamnation est repoussée. Vite je propose une transaction : Trois ans au lieu de cinq. Paul Doumer opine ; une majorité s'affirme. J'insiste, je réplique, je me démène ; ce sont mes débuts au Sénat, débuts prématurés, incongrus. Le président, M. Léon Bourgeois, me le signifie. Tant pis ! Destitué de toute politesse, je bouscule la contradiction. J'aurais mieux agi si je l'avais bousculée plus souvent. Mais je calcule au juste. Trois ans ! C'est l'immédiate libération, la condamnation qui équivaut à l'acquittement. Paul Strauss, un vétéran, m'interroge : - Avez-vous calculé la détention préventive ?- Parbleu ! C'est même pour cela que je me bats si fort. Je l'emporte : Caillaux est libre. Il nous a fallu dix ans pour reconstituer l'amitié qui se forma de lui à moi dans cette heure d'angoisse d'avril 1920.*

L'opinion, malgré tout, feignit d'être satisfaite, à commencer par Moro-Giafféri, qui confia à la comtesse de Noailles : *en somme, M. Lescouvé a gagné son procès, et moi aussi puisque mon client est libéré*. Ce même jour, à 22h25, Joseph Caillaux fut effectivement condamné à trois ans de prison, dix ans de privation de ses droits civiques et cinq ans d'interdiction de séjour à Paris, peine contre laquelle s'insurgea, en séance, le sénateur de la Loire, Drivet, qui s'écria : *Je proteste contre ce jugement rendu sous la pression*. L'intéressé ayant déjà purgé sa peine carcérale, fut en conséquence libéré dans la nuit et put regagner son appartement parisien de la rue Alphonse-de-Neuville. Là, il reçut de multiples messages de ses amis, en particulier celui d'Anatole France, l'ancien bibliothécaire du Sénat dans sa jeunesse : *mon Cher Caillaux, un parti qui n'a su ni empêcher la guerre, ni la terminer avant la ruine du pays, veut écarter du pouvoir, par la plus inique des condamnations, le grand citoyen qui a vaincu l'Allemagne en 1911, sans qu'il en coûtât une goutte de sang à la France. Je vous serre la main. S'étant ensuite retiré dans sa maison familiale de Mamers, dans la Sarthe, qu'il ne quitta que pour de longs séjours à Arcachon, sa solitude y fut relative, puisque la loi d'amnistie, promulguée le 1^{er} janvier 1925, après un débat passionné au Parlement, en particulier au Sénat, effaça la condamnation de la Haute Cour. Celle-ci lui permit de recouvrer son éligibilité, d'être élu, la même année, sénateur de la Sarthe, d'exercer par trois fois, la fonction de ministre des Finances, tout en effectuant - cette fois dans ce palais du Luxembourg où il avait été naguère condamné ! - une nouvelle carrière de président de la commission des Finances de la Haute Assemblée, jusqu'à la suspension du Parlement en 1940, soit une durée de vingt-trois années, qu'il conclut avec une de ces boutades dont il était familier : *je suis devenu sénateur pour ma punition*.²⁴*

L'ÉCHEC DE CLEMENCEAU A LA PRIMAIRE PRÉSIDENTIELLE

Un mois avant la condamnation de Joseph Caillaux, l'homme le plus célèbre et le plus célébré de France avait, lui-aussi, vécu le plus grand échec de sa carrière, Georges Clemenceau qui, en 1919 d'une part ne sollicita pas le renouvellement de son mandat de sénateur, expirant l'année suivante, et, d'autre part, ne découragea pas ses amis qui voulurent faire de lui le dixième président de la troisième République, puisque Raymond Poincaré ne souhaitait pas exercer un second mandat à l'Élysée. Bien que pressentant, selon son propre mot, que cette aventure allait constituer sa *mort politique*, *Le Tigre* ne découragea pas ses amis. Pourtant, malgré son immense prestige, que traduisit le vote des Chambres ayant déclaré qu'il avait *bien mérité de la Patrie*, Clemenceau comptait un nombre important d'adversaires, à commencer par tous ceux que rebutait son autoritarisme sans compter, naturellement, les innombrables victimes de ses bons mots, en particulier Aristide Briand et Raymond Poincaré, qui firent ostensiblement campagne contre lui. Paul Cambon, du reste, se montra particulièrement lucide, qui analysa ainsi la situation du *Père de la Victoire*, dans sa correspondance : *la situation morale de Clemenceau est toujours aussi forte dans le pays, mais il n'en est pas de même dans les Chambres. On lui en veut de ses emportements, de ses brusqueries, il traite les ministres comme des domestiques, ils n'osent rien faire ni rien dire sans sa permission et, comme un homme seul ne peut assumer la direction des affaires de la France à l'intérieur et à l'extérieur, rien ne marche. De là, sous le manteau, beaucoup de mécontentements et de coalitions dangereuses pour le Président du Conseil ... Beaucoup de conspirations, de critiques, souvent fondées.*²⁵

Comme il était de tradition sous la troisième République, la campagne présidentielle, qui ne concernait alors que les députés et les sénateurs, permettait aux frustrations de se libérer et aux vengeances de s'exercer. Ainsi les plus folles rumeurs se mirent à circuler, affirmant que Clemenceau, bien que gâteux, allait épouser une vieille maîtresse et imposer, à ses côtés, une dictature, tandis que beaucoup, y compris chez ses partisans, ne comprirent pas pourquoi celui qui était devenu un des symboles les plus étincelants de la vie parlementaire voulut aller s'enterrer à l'Élysée et exercer une fonction sans pouvoir qu'il avait tant de fois dénigrée, avec en particulier sa célèbre formule, inspirée par sa qualité de médecin : *il n'y a que deux organes inutiles, la prostate et la Présidence de la République !* À moins que ce ne fût pour empêcher Briand d'être, pendant sept ans, Président du Conseil, comme Clemenceau le confia lui-même, ou de trouver un ultime dérivatif aux angoisses secrétées par son âge (79 ans), sa solitude et ses problèmes de santé ? Quoi qu'il en fût, une grande partie des députés et des sénateurs ayant été renouvelée, Clemenceau compta beaucoup moins d'amis dans le nouveau Parlement que dans le précédent, où une grande partie de la droite lui reprochait son anticléricalisme toujours aussi virulent - il avait refusé d'assister au *Te Deum* de la victoire et interdit à ses ministres d'y aller, ainsi qu'au président de la République lui-même, en lui rappelant les règles édictées par la séparation des Églises et de l'État ! - et une grande partie de la gauche socialiste son anti-syndicalisme viscéral, sans compter les radicaux demeurés fidèles à Malvy et à Caillaux, qu'il avait envoyés devant la Haute-Cour. Le tout sans compter sa misanthropie croissant avec l'âge. Malgré tout, *le Père de la Victoire*, qui savait que l'aventure était risquée, la tenta quand même, en annonçant, le 9 décembre 1919 : *j'ai décidé de me laisser porter à la Présidence de la République. Je ne pouvais faire autrement. Je le dois au pays.*

Comme il était d'usage à cette époque, les sénateurs et députés de la gauche républicaine se réunirent dans l'ancienne chapelle de la Chambre des pairs, située au rez-de-chaussée de l'aile Est du palais du Luxembourg, le 16 janvier 1920, sous la présidence de Jules Siegfried, député de Seine-Inférieure, en tant que doyen d'âge, assisté des sénateurs Lintilhac et Brindeau, afin d'organiser ce qu'on n'appelait pas une *primaire*, mais un *vote préparatoire* qui en tenait lieu. Deux candidats étaient en lice, Clemenceau (absent) et Deschanel (présent) qui, selon les témoins, prit garde de se tenir debout en haut de la rue de l'Odéon, pour saluer

individuellement les députés et sénateurs arrivant en automobile, à une réunion à laquelle son rival n'avait pas daigné venir. Le scrutin s'ouvrit à 14 heures et fut clos à 16 heures. Deschanel recueillit 408 voix sur 888, Clemenceau 389, soit 29 voix de moins. Maurice Barrès a raconté la suite dans ses *Cahiers : du Luxembourg, j'allais au ministère de la Guerre. Tout y était dans une demi-lumière, une sorte d'obscurité et le plus profond silence. Pas un homme dans les couloirs ni dans l'antichambre. Rien que les huissiers du bas et celui du haut...*²⁶ Si la foudre, en effet, eût, ce jour-là, frappé le Sénat, cela n'eût pas fait autant de bruit que ce désaveu de la classe parlementaire à l'endroit de celui que les Français considéraient comme le plus illustre d'entre eux, mais qui, pour autant, ne pouvait s'en prendre qu'à lui-même, car mieux que tous, il connaissait parfaitement les règles de la démocratie parlementaire, lui qui, en 1913, avait tout tenté pour empêcher Poincaré d'entrer à l'Élysée en poussant contre lui, dans ce même *vote préparatoire* et dans le même lieu, le député des Pyrénées Orientales Jules Pams.

Il est évident que ces vingt-neuf voix, le lendemain, à Versailles, Clemenceau les eût facilement récupérées, mais son immense orgueil lui dicta une conduite conforme à son tempérament, c'est-à-dire en totale rupture avec ce qu'il avait un peu trop rapidement résolu, qui plus est, sans être - il faut bien le reconnaître - très clair dans ses intentions. Ainsi, à l'heure où les députés et les sénateurs se rendirent au château de Versailles, le Président du Congrès, Léon Bourgeois, puisque ce rôle était alors dévolu, contrairement à ce qui se fait aujourd'hui, au président du Sénat, reçut cette lettre : *je prends la liberté de vous informer que je retire à mes amis l'autorisation de poser ma candidature à la Présidence de la République, et que, s'ils passaient outre et obtenaient pour moi une majorité de voix, je refuserais le mandat ainsi confié. Georges Clemenceau.* Son auteur l'avait fait porter pour ne pas paraître lui-même à Versailles, préférant passer cette journée chez son vieil ami, le peintre Claude Monet à Giverny. Ainsi s'acheva cette séance à l'issue de laquelle Paul Deschanel fut élu Président de la République, à la stupéfaction de l'Europe et des États-Unis, où la presse condamna sévèrement l'élimination de celui qui, outre-Atlantique, jouissait d'une grande réputation, bien qu'il ne fut en rien battu, comme on le répète encore trop souvent, puisqu'il ne s'était pas présenté. Ainsi le *New York World* nota : *le vieux Tigre est abattu, au moment où la France aurait ajouté à sa propre gloire en l'appelant à sa Présidence. La défaite de Clemenceau ne fait pas honneur à la France.* Mais ce fut le Premier ministre de Grande Bretagne, Lloyd George, qui trouva le mot de la fin avec un humour tout britannique : *cette fois, ce sont les Français qui ont brûlé Jeanne d'Arc !* Et ce, si on s'en rapporte au témoignage de Maurice Barrès, une fois de plus, qui trouva le Président du Conseil *embelli par cette ingratitude.*²⁷

Ce même jour, Georges Clemenceau présenta la démission de son gouvernement - auquel celui d'Alexandre Millerand succéda - et quitta Paris pour un long périple de deux années qui allait le conduire en Égypte, au Soudan, en Inde, à Ceylan, en Malaisie, en Indonésie puis aux États-Unis où, entre chasses au tigre, visites de temples, où ce passionné d'art oriental s'intéressa de très près au bouddhisme - et conférences à New-York, il évita soigneusement les colonies françaises, tout en se payant la tête d'un de ses anciens collègues au Sénat, à qui il annonça que l'Égypte avait organisé pour lui une *chasse au sphinx* autour des pyramides, et s'entendit répondre : *ah bon ! Il en reste encore ?* Ou encore en recevant chez lui, plus tard, un journaliste intéressé par la tête d'un crocodile naturalisé qu'il avait tué sur le Nil, à qui il lança : *la platitude du crâne est assez dégoûtante, mais j'ai souvent vu cela chez les parlementaires !* Enfin, il s'en retourna à une retraite très active qu'il allait consacrer à la rédaction d'un petit texte sur Démosthène, dans lequel il mit beaucoup de lui-même, et un long ouvrage philosophique intitulé *Au Soir de la Pensée*. Neuf ans plus tard, le 24 novembre 1929, la mort le prit, à l'issue d'une période pendant laquelle l'ancien sénateur avait abandonné sa retraite de parlementaire aux *gueules cassées*, c'est à dire les soldats victimes de *la Grande Guerre*, lui qui, jusqu'au bout, fut fidèle à sa

formule : *il n'y a rien de bête comme de gagner de l'argent* ! Lucide sur cet échec, Clemenceau finit par confier à un de ses amis, son impression sur ce qui se serait passé s'il avait été élu : *je n'y serais pas resté trois mois. Ce qu'il leur fallait, c'était quelqu'un qui leur fichât la paix. Moi, je n'aurais pas attendu huit jours. Vous savez bien que si j'avais consenti à faire ce métier-là, ça n'aurait pas été pour inaugurer l'exposition d'horticulture. J'aurais fait ou essayé de faire quelque chose.* Mais, au fond, comme Napoléon à Sainte-Hélène gagna en légende ce qu'il avait perdu à Waterloo, Clemenceau ne fit-il pas de même avec cet échec qui lui permit de transcender une gloire qu'il eût sans doute perdue dans les salons de l'Élysée ?

J.-P. Thomas

Notes

1. Sur le président du Sénat de *la Grande Guerre*, voir la thèse de Gilles Vaillant *L'Élite du Petit Luxembourg autour d'Antonin Dubost, la Présidence du Sénat sous la III^e République* (Université de Toulouse, 2005).
2. Un siècle plus tard, dans la séance du 13 février 2018, le Président du Sénat, Gérard Larcher, au commencement des questions d'actualité, rendit un hommage public à Émile Reymond. Sur ce dernier, voir aussi *Émile Reymond 1865-1914* (Paris, Imprimerie Brassart, 1920).
3. Une bouleversante photographie, prise quelques années plus tard, montre Paul Doumer, devenu président du Sénat, et sa femme en grand deuil, faisant quelques pas dans le jardin du Luxembourg.
4. Les rapports des commissions citées sont consultables sur le site Internet du Sénat. Sur cette époque, voir Fabienne Bock *Un Parlementarisme de guerre, recherches sur le fonctionnement de la III^e République pendant la Grande Guerre* (Institut d'Études politiques de Paris, 1988).
5. Marc Bloch *L'Étrange Défaite* (Paris, Société des Éditeurs francs-tireurs, 1946, p. 144).
6. Louis Loucheur *Carnets secrets* (Brepols, Bruxelles/Paris, 1962, p. 29-32)
7. On ne saurait donner ici l'immense bibliographie relative à Georges Clemenceau et son rôle pendant la *Grande Guerre*. Mentionnons Georges Wormser *La République de Clemenceau* (Paris, Presses Universitaires de France, 1961), Gaston Monnerville (par ailleurs président du Sénat pendant deux décennies) *Clemenceau* (Paris, Plon, 1968), Jean-Baptiste Duroselle *Clemenceau* (Paris, Fayard, 1988), Jean-Jacques Becker *Clemenceau l'Intraitable* (Paris, Liana Levi, 1988), Pierre Guiral *Clemenceau et son temps* (Paris, Grasset, 1994) ainsi que Sylvie Brodziak et Samuel Tomesi (sous la direction de) *Le Dictionnaire Clemenceau* (Paris, Robert Laffont, 2017).
8. Jean-Pierre Thomas *Vingt-Neuf Hommes au plateau, les Présidents du Sénat de 1814 à nos jours* (Paris, France-Empire, 2014, p.105-110).
9. Les comptes rendus des comités secrets sont consultables sur le site Internet du Sénat. On peut aussi consulter, sur le même site, les autres dossiers d'histoire 1914-1918 : *La bataille de Verdun* ; *Le ravitaillement des armées en vin* ; *La santé des soldats, un bien à préserver* ; *Les troupes françaises à Salonique* ; *Le recrutement des indigènes* et *Les officiers supérieurs devenus sénateurs*.
10. Raymond Poincaré *Au Service de la France* (Paris, Plon, 1926, tome V, p. 189).
11. Raymond Poincaré *op. cit.* (tome IX, p.367)
12. Raymond Poincaré *op. cit.* (tome IX, p 410)
13. Blaise Cendrars *Poésies complètes avec quarante-et-un poèmes inédits* (Paris, Denoël, 2001, p. 101-103). Voir aussi Rino Cortiana « La Guerre et la Guerre au Luxembourg », in *Blaise Cendrars et la Guerre* (Paris, Armand Collin, 1995).
14. Henriette Nizan *Libres Mémoires* (Paris, Robert Laffont, 1989, p. 61).

15. Emmanuel de Las Cases *Ephémérides publiés par son petit-fils* (Presse du Languedoc, Montpellier, 1992, p. 136).
16. Léon Daudet *Paris vécu* (Paris, Éditions de la NRF, 1928, tome 2, p. 33-34).
17. Sur ce procès voir Jean-Yves Le Naour *L’Affaire Malvy, le Dreyfus de la Grande Guerre* (Paris, Hachette Littératures, 2008). Les Archives du Sénat conservent les pièces de la Cour de Justice du procès Malvy.
18. *Journal de l’Abbé Mugnier* (Paris, Le Mercure de France, 2016, p. 345-346).
19. Joseph Kessel *Le Tour du Malheur* (Paris, Gallimard, 1950, tome 1 *La Fontaine Médicis*, p. 313).
20. Le sénateur Jean-François Poncet a évoqué le banquet Wilson dans l’ouvrage collectif édité par le Sénat *D’Encre et de Lumières, itinéraires secrets dans la bibliothèque du Sénat* (Paris, Éditions La Martinière, p. 265-266).
21. Actes de la Questure 1919. Archives du Sénat.
22. Jean-Pierre Thomas, *op. cit.* p.110-115.
23. Cité par Jacques Bruyas *Édouard Herriot* (Paris, Éditions Horvath, 1985, p. 82).
24. Sur l’Affaire Caillaux, voir Jean-Denis Bredin *Joseph Caillaux* (Paris, Gallimard Folio-histoire, 2001) et Manuel Gomez *Joseph Caillaux traite ou visionnaire ?* (Paris, Dualpha, 2007). Les Archives du Sénat conservent les pièces de la Cour de Justice du procès Malvy.
25. Paul Cambon *Correspondance 1870-1928* (Paris, Grasset, tome 3, 1912-1924, p. 302).
26. Maurice Barrès *Mes Cahiers* (Paris, Plon, 1949, tome 12, p. 246).
27. Maurice Barrès *op. cit.* (tome 12, p. 254).